

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE



ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS

Un an, 21 francs; — Six mois, 11 francs; — Trois mois, 6 francs.
Le numéro : 35 c. à Paris, — 40 c. dans les gares de chemins de fer.
Tout numéro demandé quatre semaines après son apparition sera vendu 40 c.
Le volume semestriel : 11 fr. broché, — 16 fr. relié et doré sur tranche.

LA COLLECTION DES 28 VOLUMES : 300 FRANCS

Directeur, M. PAUL DALLOZ.

BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENT

13, QUAI VOLTAIRE

SUCCURSALE 9, RUE DROUOT

15^e Année. N^o 748. — 12 Août 1871

DIRECTION ET ADMINISTRATION

13, QUAI VOLTAIRE

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle ne sera pas joint le montant en timbres-poste, sera considérée comme non avenue. — Les réclamations et les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées d'une bande imprimée. — On ne répond pas des manuscrits envoyés.

Administrateur, M. BOURDILLIAT — Secrétaire : M. É. HUBERT



E. BOCCOURT.

L. CHAPON.

LE COMTE CHARLES DE RÉMUSAT

Ministre des affaires étrangères. — (D'après la photographie de M. Reutlinger.)

COURRIER DE PARIS

Imaginez-vous que, la nuit dernière, je fis un rêve vraiment étrange.

Dans ce rêve, je voyais une foule énorme assiéger les portes de l'Assemblée nationale.

Et comme les gardes qui veillaient aux barrières du Louvre parlementaient, demandant à cette foule ce qu'elle voulait :

— Nous voulons, répondaient-ils tous d'une voix, parler à la commission du budget.

Et alors on les introduisait. Et un premier orateur, prenant la parole, disait :

— La France est malheureuse, tous ses enfants lui doivent leur concours. Je viens au nom des fabricants de sucre vous prier de frapper sur nous un nouvel impôt que nous serons heureux de payer.

— Moi, faisait un second, je représente les soieries. Nous avons reconnu qu'il était juste de supporter notre part des besoins publics. Nous payons cinq pour cent de grand cœur.

— Moi, reprenait un troisième, je viens au nom des distillateurs. Il est légitime que nous puissions contribuer au rachat de la patrie; et, sans attendre la loi, nous avons résolu de verser, dès à présent, un tant pour cent sur nos produits.

— Moi!...

Et cela continuait ainsi, et tous rivalisaient de dévouement et de désintéressement, et je me disais dans mon rêve :

— Un pays où le patriotisme a de pareils élans ne peut pas périr.

Et cette pensée me fit faire un tel bond de joie, que je me réveillai en sursaut, tenant à la main un journal dans lequel on lisait, hélas! que la commission du budget était assaillie des réclamations de toutes les industries, demandant qu'on frappât leur voisine en les laissant indemnes elles-mêmes.

Si bien que la réalité m'apparut tellement navrante, que c'est avec les idées les plus noires que je commence ce Courrier. Jadis, c'était le mot *impossible* qui n'était pas français, maintenant c'est le mot *abnégation*. Décidément notre situation n'est pas rose.

~~~~ Elle n'est pas non plus sans analogie avec la situation des frères siamois dont le *Morning-Post* a bien voulu nous entretenir cette semaine.

Ces vieillards, en partie double, sont à la veille d'une séparation. L'un d'eux va mourir, on ne peut laisser l'autre rivé au cadavre. Mais on se demande en même temps si le survivant ne succombera pas à l'opération.

Ne vous semble-t-il pas tout comme à moi qu'un Viennet quelconque ferait de cela une fable qui ne manquerait pas de morale.

Il y a deux Frances siamoises. L'une qui veut vivre, qui a conservé sa sève, qui croit à l'avenir. L'autre, gangrenée par le scepticisme, par les vices, par les corruptions de tout genre.

Mais comment les séparer? Comment isoler la France saine de la contagion de la France décomposée. Ne succombera-t-elle pas, elle aussi, à l'opération.

Ainsi se posent mystérieux et menaçants les problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Heureux ceux qui trouvent au milieu de pareilles angoisses assez de sérénité pour reprendre la suite des plaisirs d'autrefois.

~~~~ Cela se fait pourtant.

Hop! hop! On recommence à courrir sur les hippodromes de province. C'était à Caen l'autre jour, à Caen où Sornette a été battue pour la première fois.

Vous souvient-il, si vous n'êtes pas sportman enduré, de ce que fut cette Sornette-là?

Une vaillante bête par ma foi dont chaque pas fut marqué par un triomphe. Sans les malheurs des temps qui interrompirent sa carrière elle aurait rapporté des millions à son propriétaire.

Quant à moi, en retrouvant son nom dans les comptes rendus du turf, j'ai vu comme dans un mirage, se reproduire devant mes yeux toute une scène

d'un autre âge. C'était lors du dernier grand prix de Paris. Penser, mon Dieu! qu'il n'y a que quatorze mois de tout cela! La plaine de Longchamps ruisselait de soleil, la foule y grouillait endimanchée. Les négociants en poules et en paris emplissaient les airs de leurs vociférations joyeuses. Dans l'enceinte on jetait les centaines de mille francs en pâture au feu.

Dans la tribune d'honneur un homme indolent, répondait par un salut dédaigneux aux acclamations de quelques anglais mêlés à de nombreux agents de police.

L'homme devait finir à Sedan, trois mois plus tard. Les millions devaient prendre le chemin des caisses de la Prusse. La foule bariolée devait râler la faim, être décimée par les épidémies et la guerre civile...

Quant à moi, je devais revoir ce champ de courses, jadis si joyeux, au beau milieu de décembre, par un jour de neige et de canonnade.

Seul, dans le bois de Boulogne, que la hache mutilait, je devais me retrouver en face de ces tribunes saccagées, de cette plaine blanchie, au-dessus de laquelle tonnait le Mont-Valérien.

À gauche, le vieux cimetière de Boulogne, dont les francs-tireurs avaient vidé les tombes pour faire du feu avec les bières. Plus loin, sur le bord de l'eau, en face de Saint-Cloud, un mur ayant gardé les vieilles affiches de l'Empire. L'une disant : Voter pour le plébiscite, c'est assurer à jamais la paix et la sécurité. « L'autre disant : « Tout peut se réparer. »

O contrastes! J'ai revu ces poignantes antithèses, j'ai revu ces souvenirs de fausse splendeur et de deuils trop vrais, rien qu'en rencontrant le nom de Sornette.

Pauvre bête, elle ne se doute pas de tout cela.

~~~~ Il faudrait pourtant quitter le mode mineur. Assez de bémols à la clé. Voici un éclat de rire qui arrive à propos.

Une agence veut se fonder sous le titre d'Agence des recommandations, et un journal se chargeait l'autre jour d'en expliquer le but en ces termes dépouillés d'artifice :

« Grand nombre de députés habitant Versailles sont souvent empêchés par leurs graves et nombreuses occupations, d'aller à Paris dans divers ministères recommander leurs commettants.

« Ils trouvent donc commode de confier ce soin à un tiers, et ce tiers n'est autre que l'agence en question.

« Moyennant une somme annuelle de 200 francs par député, elle se charge de toutes les démarches à faire et des réponses à obtenir... »

Que voilà bien notre époque! Pas même le courage de son favoritisme. Ces braves commettants qui s'imaginent que leurs députés se démenent en leur faveur, tandis que ceux-ci font faire la course moyennant trois francs cinquante.

Le dévouement par commissionnaire est une invention qui manquait à notre répertoire. On ne dit pas si les ministres poussent la condescendance jusqu'à recevoir personnellement les employés de l'Agence. Ce serait piquant. Il ne faudrait pas désespérer de voir un Auvergnat, en veste de velours, se présenter à l'audience d'une de nos Excellences :

— Mouchieuz, je viens, fouchtra! de la part d'un représentant qui m'a donné quarante sous pour venir demander en son nom une place de conseiller d'Etat au profit d'un cousin de sa femme. Vous seriez bien aimable, fouchtra! de me l'accorder. Il m'a promis quarante autres sous de pourboire si je raporte la nomination...

La gaieté n'est pas morte, vous voyez bien.

~~~~ Si elle se sentait près de sa fin, il y aurait, au besoin, pour la ranimer les brochures justificatives dont nous sommes bombardés.

Quiconque a, par une sottise ou une incurie, contribué à nos désastres, éprouve le besoin de prendre la plume pour nous démontrer qu'il aurait droit de reposer au Panthéon, si la patrie était toujours reconnaissante pour ses grands hommes.

On annonce que cette monomanie a gagné jusqu'aux fournisseurs des armées, et que l'un d'eux

doit faire paraître dans le courant du mois un volume in-octavo intitulé :

— *Mes semelles de carton réhabilitées.*

On croirait assister à une scène d'école primaire :

— C'est pas moi, monsieur, c'est Chose.

On ne trouvera donc pas un homme de loyauté qui, écoutant le cri de sa conscience, vienne dire :

— Oui, j'ai fait des fautes, oui, le remords me ronge, oui, je demande pardon à mon pays.

A celui-là, le diable m'emporte, on serait presque heureux de serrer la main en haine des cafarderies d'alentour.

~~~~ Parlons un peu des arts pour tâcher qu'on ne les oublie pas tout à fait.

Mardi a eu lieu le mariage de la fille de Victor Massé avec M. Philippe Gille.

À la sortie de la cérémonie chacun parlait naturellement du père de la fiancée, et on se redisait avec tristesse qu'il allait probablement être forcé, vu la pénurie de nos théâtres lyriques, de porter en Angleterre sa partition de *Paul et Virginie* pour la faire jouer en italien.

D'aucuns assuraient qu'heureusement le bruit n'était rien moins que certain. Mais pour que la possibilité seule en ait pu être admise, combien bas il faut que soit tombées nos scènes nationales. Il faut de l'économie, pas trop n'en faut. Il y a des revanche à prendre sur ce terrain-là aussi. Subvention, ma mie, souvenez-vous-en.

Il ne suffit pas de réduire, il faut réduire avec intelligence.

Ne pas oublier surtout l'histoire de la célèbre jument de Roland.

L'art français pourrait bien faire comme elle. Le jour où il serait sur le point de s'accoutumer aux privations, on s'apercevrait qu'il est mort.

Quant à Victor Massé, qui ne serait heureux de le voir renouer enfin la chaîne interrompue de ses éclatants succès de début? Quel soleil matinal que *la Chanteuse voilée!* Et *Galathée!* et *les Noces de Jeanette!*

Depuis, Victor Massé a été surtout victime des poèmes mal choisis. Ses *Saisons* étaient une merveille. Mais quel ennui suintait des paroles!

— Mon pauvre ami, disait Auber à Massé après la représentation, c'est exquis; mais je crains bien que votre diable de livret ne soit pas pour vous un livret de la caisse d'épargne.

Roqueplan, lui, avait une définition charmante des librettistes qui, en général, écrasent les compositeurs.

Il les appelait : *la Société du plus lourd que l'air!* Espérons que *Paul et Virginie* ne sortira pas de cette société-là, quoiqu'à vrai dire il nous paraisse bien chlorotique pour le théâtre ce sujet enfantin : *Paul et Virginie* ou *la dimette de l'amour.*

~~~~ M. Gounod serait également à la veille d'émigrer en Angleterre, où il a résidé pendant tout le siège.

La musique, comme son caractère, devait enthousiasmer le puritanisme d'Albion.

Mais si nous laissons partir ainsi tous ceux qui peuvent quelque chose pour la gloire du nom français, ce ne sera tout de même pas gai de rester seuls... comme dans *la Favorite*.

À parler franchement, j'estime que dans un moment pareil le patriotisme devrait conseiller aux hommes de talent de rester.

Il faut que chacun y mette du sien. Que l'État fasse le possible, que les artistes supportent le possible, eux aussi.

Peut-être le menu que la France peut leur offrir n'est-il pas, quant à présent, aussi copieux qu'il conviendrait; mais il y a des jours où l'on se doit de dire :

— Je dîne chez ma mère.

PIERRE VÉRON.

REVUE DE LA SEMAINE

Beaucoup de projets, beaucoup de bruits, quelques événements aussi, voilà, en peu de mots, le bilan de ces derniers jours.

Une certaine tension s'était produite, on le sait, entre le chef illustre du Pouvoir exécutif et l'Assemblée au sujet de la loi sur les attributions des conseils généraux. Mais les dernières séances, en prouvant qu'on avait de part et d'autre un égal désir d'éviter tout conflit, ont écarté le péril qu'on semblait redouter. Des concessions mutuelles ont été faites par le Gouvernement et la commission, et tout laisse espérer qu'un vote sur l'ensemble de la loi qui donne satisfaction à des intérêts légitimes sera obtenu sans qu'une rupture regrettable ait eu lieu.

Mais ce n'était pas là la pierre unique d'achoppement. Une autre encore existait qui avait son importance. On n'a pas oublié qu'à la suite de l'invasion prussienne et des calamités de toutes sortes qui en ont été la douloureuse conséquence, une proposition d'indemnité avait été renvoyée à l'examen d'une commission.

Cette proposition avait reçu un accueil favorable, mais, bien que le Gouvernement ne se fût pas opposé directement à la prise en considération, on sentait que son opinion, sur le fond même de la question, n'était pas d'accord avec celle de l'honorable M. Claude qui avait pris la parole au nom des départements envahis.

M. Thiers voulait bien qu'on vint au secours de misères cruellement subies et qu'il était juste et politique de soulager; mais il insistait pour qu'on le fit à titre d'indemnité seulement. Selon lui, et en se plaçant au point de vue strict du droit, l'Etat ne devait rien. Seulement il prenait en considération sérieuse des maux qui se traduisaient dans un grand nombre de cas, aussi bien pour les particuliers que pour les communes, par la ruine.

L'Assemblée semblait divisée en deux grands partis sur cette question. L'un se ralliait à l'opinion de M. Thiers, qui a trouvé à la tribune des défenseurs convaincus, tels que MM. Michel et Ventavon. L'autre, autour duquel se groupaient plus de sympathies, et qui parlait au nom de la solidarité et du patriotisme, insistait, avec non moins de force, pour que le principe légal du remboursement des pertes subies fut adopté.

Où le dommage s'était produit la France entière intervenait pour le réparer.

La question a été abordée à la tribune par le chef du pouvoir exécutif qui ne veut pas engager l'Etat au delà de ses ressources. L'Etat est un débiteur; il faut d'abord qu'il acquitte ses dettes, après quoi, et dans la mesure de ses forces, il avisera.

A ce langage de la raison, mais de la raison froide, M. Buffet a répondu par un magnifique discours qui a remué l'assistance, et dans lequel il a fait un appel pressant aux nobles sentiments du patriotisme qui rend solidaires les uns des autres, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, toutes les parties du territoire. Il y a là, selon l'orateur, une dette sacrée. En votant le principe de cette restitution la France mutilée affirmera son unité.

Afin de donner au Gouvernement et à la commission le loisir de s'entendre, M. Victor Lefranc, qui croit avoir trouvé la formule destinée à fondre les deux opinions, a demandé et obtenu que la discussion fût renvoyée à l'un des jours prochains.

Au fond on était déjà d'accord. Un mot séparait la commission du Gouvernement qui admettent également la convenance d'une indemnité sans beaucoup discuter à propos du chiffre. Mais la commission voulait faire un principe fondamental, un droit absolu, de ce qui ne pouvait être, selon M. Thiers, qu'un acte de générosité.

Le vote de mardi a mis fin à ce débat, qui intéressait tant de provinces, et l'indemnité, et le principe en vertu duquel elle était due, tout a été accordé par le gouvernement.

D'autres discussions encore ont passionné la chambre réunie en séance publique ou dans les bureaux.

Une proposition, émanée de cent soixante-quatre de ses membres, avait demandé qu'une loi prononçât la dissolution radicale et définitive de la garde nationale dans toute l'étendue du territoire français. Elle le demandait au nom de l'ordre et de la paix publique qui n'auraient point de garantie aussi longtemps que des armes resteraient entre des mains ignorantes et aveugles.

Cette proposition fut renvoyée à l'examen d'une commission qui, après de longs travaux, vient de décider à la majorité de 39 voix contre 3, que l'institution de la garde nationale devait être condamnée et dans son application et dans son principe.

Le vote de la commission ne fait que répondre au vœu de l'opinion publique. C'est l'honorable général de Chanzy, nommé rapporteur, qui portera la parole en cette circonstance.

Bien des articles ont été publiés et bien des discours ont été prononcés sur la question de savoir si les ministères seraient ou ne seraient pas définitivement installés à Versailles, où leur présence implique celle du gouvernement. Il en est peu qui aient soulevé plus de passions.

L'heure était donc venue de discuter dans les bureaux la proposition de M. de Ravinel, relative à cette installation immédiate, sur laquelle le gouvernement n'a pas encore donné son avis avec netteté.

Les débats ont été vifs dans quelques-uns des quinze bureaux, plus que vifs même, dit-on, et presque, çà et là, extra-parlementaires; mais les quinze bureaux ont unanimement nommé des commissaires favorables à ce projet, quinze sur quinze.

336 voix en somme, contre 214, se sont prononcées pour le transfert de tous les services publics à Versailles, malgré la coalition de toutes les fractions de l'opinion républicaine, qui voulaient maintenir l'administration centrale à Paris et bientôt y rappeler le Gouvernement et l'Assemblée.

On a fait valoir contre la proposition de M. de Ravinel que l'installation des divers ministères à Versailles coûterait au bas mot une trentaine de millions.

Certes nous ne sommes pas dans un temps où trente millions soient à dédaigner; il n'y a plus de petites économies, mais, par contre, a-t-on calculé ce que coûterait à la France, sans même parler du budget, une fantaisie révolutionnaire qui aurait pour conséquence de faire sauter l'Assemblée nationale par les fenêtres du Palais-Bourbon.

Après la journée du 4 septembre, on a le droit de tout prévoir.

Les partis se sont beaucoup remués à Versailles ces temps derniers pour amener un vote de l'Assemblée qui eût donné à M. Thiers, avec le titre de président de la République, une prolongation officielle de pouvoirs de trois ans.

La chose avait été menée avec vigueur et dextérité. Elle paraissait même, tant elle avait fait de bruit, à la veille d'aboutir, grâce au concours de ce grand nombre de réunions qui, on le sait, existent à Versailles en dehors de l'Assemblée, mais avec l'appui des membres républicains de cette même Assemblée.

Il y a la réunion Rampont, la réunion Cordier, la réunion Rivet, la réunion Martin, sans parler du centre gauche, de la gauche modérée, de la gauche radicale et de quelques autres fractions de la gauche qui forment autant de réunions bruyantes dont la couleur va du rose au vermillon.

C'est là que la proposition Feray avait pris naissance.

Accueillie avec empressement par toutes ces réunions, elle groupait autour d'elle, disait-on, une masse imposante de quatre cents noms. C'était la majorité acquise à cette proposition.

Mais ces quatre cents noms passés au crible de l'analyse il n'en est resté que deux cent vingt, peut-être deux cent trente, et ce n'était plus assez pour affronter la discussion et le scrutin.

Et malheureusement encore, la réunion Saint-Marc-Girardin, qui a une importance extrême, ap-

pelée à délibérer sur cette même proposition Feray, en a rejeté les conclusions.

La voilà par terre pour le moment. Mais s'il est vrai que les choses ne meurent jamais qu'à demi à l'Assemblée, on la verra quelque jour ressusciter sous une forme nouvelle et avec une étiquette nouvelle aussi.

Une chose, par exemple, qui a réuni les applaudissements de la gauche et de la droite, c'est l'annonce faite par M. Pouyer-Quertier que le second demi-milliard de l'indemnité de guerre avait été payé à l'Allemagne.

Il n'y a donc plus entre l'occupation actuelle des forts de la rive droite et celle des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne et leur évacuation par l'armée prussienne, que la distance qui sépare un milliard de quinze cents millions.

Espérons qu'elle sera franchie avant peu de mois.

La première réunion du conseil municipal de Paris nous ramène de Versailles au palais du Luxembourg, où M. Léon Say a eu l'honneur de le recevoir pour lui soumettre l'exposé financier de la ville.

L'homme jeune et habile qui a fait de ces questions l'étude de sa vie entière a donc lu un discours très-clair et très-net aux conseillers réunis autour de lui, et comme tout exposé de situation financière, ce discours a conclu par une proposition d'emprunt de trois cent cinquante millions.

Remarquons en passant que l'administration de M. Léon Say succède à l'Empire et à la Commune. Et qu'entre la Commune et l'Empire il y a eu M. Jules Ferry.

Cette première séance a été la plus aimable et la plus courtoise du monde, dit-on. Il n'y avait là que des agneaux, même ceux d'entre les nouveaux élus qui passent pour avoir une toison rouge. C'en étaient que douceurs et compliments. On s'est passé la casse républicaine et le sené de la réaction, et l'on a vu dans le même bureau M. Fremyn s'asseoir à côté de M. Adam, M. Clémenceau à côté de M. Vriant.

On parle même d'une réunion préparatoire qui a mis M. Léon Say en présence des membres de la gauche municipale. Tous lui ont juré qu'ils voyaient en eux les victimes de la calomnie royaliste; tous ont juré qu'ils n'apporteraient aucune passion, aucune animosité dans la discussion des affaires soumises à leur examen, et tous ont juré encore qu'ils ne s'occuperaient jamais de politique.

Ah! le bon billet qu'a là M. Léon Say!

Mais alors il n'eut pas fallu que MM. Mottu et Lockroy lançassent aux quatre vents de la publicité une proclamation où ils déclarent aux électeurs du XI^e arrondissement, qu'en les nommant, MM. Lockroy et Mottu, ils ont bien mérité de Paris, de la France et de la République.

Et pourquoi pas de l'Europe? et pourquoi pas de l'univers, citoyens Mottu et Lockroy? prenez garde, la modestie vous perdra.

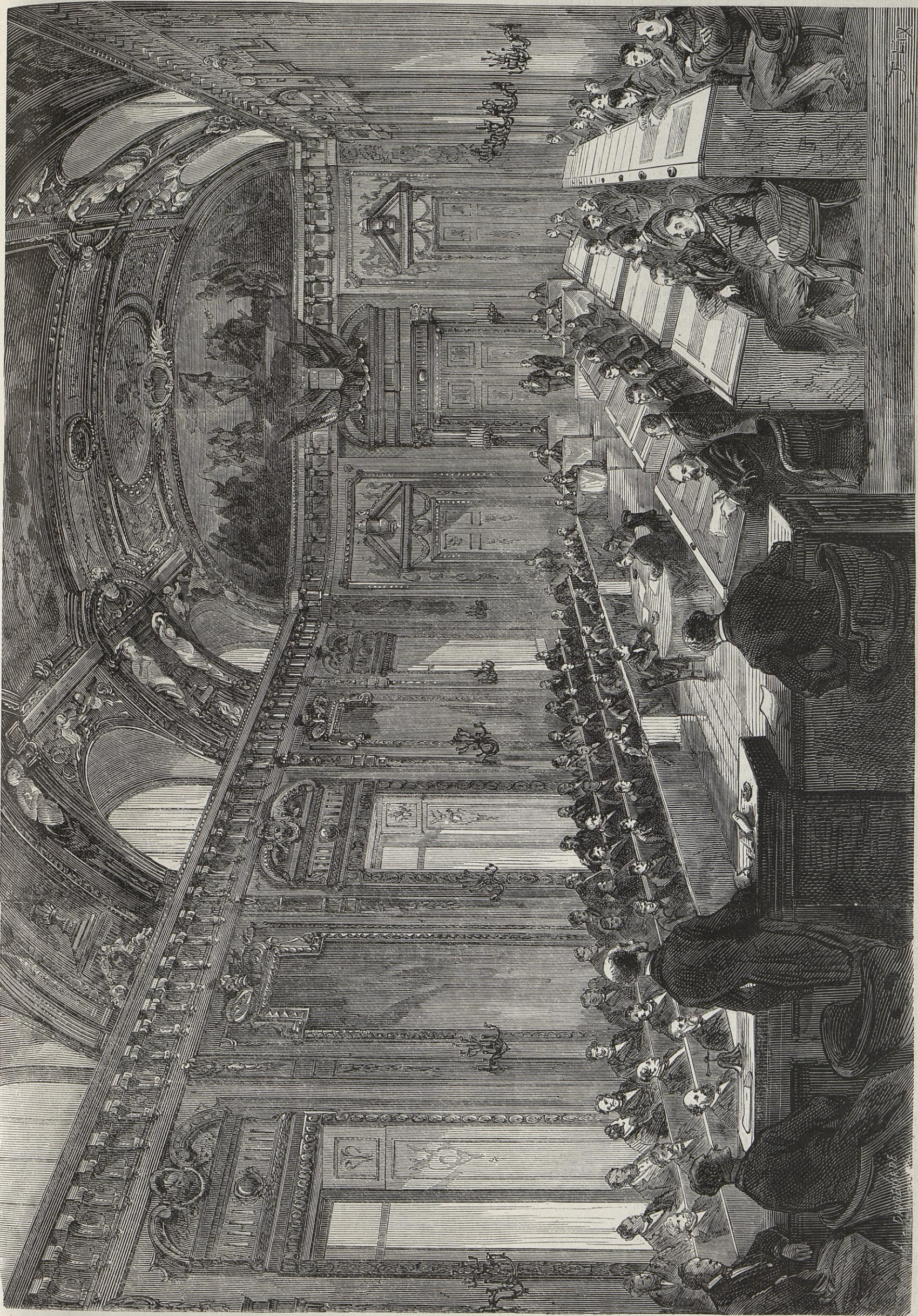
Il est vrai qu'après avoir promis de ne jamais s'occuper de politique, leur premier soin, ont-ils dit, sera de demander au gouvernement que l'état de siège soit promptement levé.

Mais à quoi cela servirait-il d'être membre du conseil municipal de Paris, pour le XI^e arrondissement, l'arrondissement de la statue de Voltaire, si c'était pour rester dans la logique et la légalité.

AMÉDÉE ACHARD.



COLONIES. — Vue générale de la rade et de la ville de la Pointe-à-Pitre, récemment incendiée. — (Dessin de M. de Bérard.)



PARIS. — Première séance du conseil municipal dans la salle du Trône du palais du Luxembourg

COLONIES. — Vue générale de la rade et de la ville de la Pointe-à-Pitre, récemment incendiée. — (Dessin de M. de Bérard.)

LE COMTE CHARLES DE RÉMUSAT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Charles de Rémusat est né à Paris, le 14 mars 1797. Fils du comte de Rémusat et de Clary de Ver-gennes, femme supérieure à laquelle Sainte-Beuve a consacré une de ses *causeries*, il fut élevé par sa mère au milieu de cette vie de retraite, de bonheur caché et de culture intérieure qu'elle aimait tant. Elle l'initia de bonne heure à la réflexion et, comme il l'a dit depuis, encore enfant il entendit parler de littérature « à une époque où on avait de l'esprit, mais où on ne pensait pas. » Après avoir brillamment complété ses études au Lycée Napoléon; écrit quelques vers, fredonné quelques chansons et même construit un roman, il se fit recevoir avocat et publia, dès 1820, une étude *De la procédure par jurés en matière criminelle*. Il donnait en même temps plusieurs articles au *Lycée français*, aux *Tablettes universelles*, au *Courrier français*.

Mais, quelque nombreux qu'ils fussent, ces travaux ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. Il se mit à étudier la philosophie et embrassa le système de Condillac dont les idées lui inspirèrent l'amour de la libre-pensée. Parmi ses écrits d'alors, on cite, indépendamment de la réfutation de l'*Essai sur l'indifférence* de Lamennais et de sa traduction de Kant, une *Etude sur la nature du pouvoir* et plusieurs brochures politiques sur la *responsabilité des ministres*, sur la *Liberté de la presse*, sur les *Amendements à la loi des élections*. Vivant dans l'intimité de MM. Molé, Pasquier, de Barante et Royer-Collard, son esprit acquit bientôt une maturité qui le fit rechercher de tous les partis. Le *Globe* le compta au nombre de ses collaborateurs les plus assidus. A ce titre, il fut un des signataires de la protestation des journalistes contre les ordonnances et, le 30 juillet, il publia dans ce journal un article fort remarqué dans lequel il offrait, sous le nom du duc d'Orléans, la solution qui devait être acceptée comme le plus sûr rempart contre l'anarchie.

A partir de ce moment commence la vie parlementaire de M. de Rémusat. Allié de la Fayette, parent de Casimir Périer, son libéralisme était depuis longtemps connu; aussi, après la Révolution de juillet, les électeurs du collège de Muret (Haute-Garonne) l'envoyèrent-ils à la Chambre où il se montra décidé à résister à toute tendance excessive. Il appuya le ministère de Casimir Périer, combattit, en 1834, les associations et vota les lois de septembre. Quelques mois après, il alla siéger au centre gauche. C'est alors que s'établit, entre M. Thiers et lui, une affection que rien n'a pu jamais altérer. En septembre 1836, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur en remplacement de M. de Gasparin. Le 1^{er} mars 1840, M. Thiers ayant été chargé de composer un nouveau cabinet, confia le portefeuille de l'intérieur à M. de Rémusat, qui le remit le 29 octobre suivant, lors de la rentrée de M. Guizot aux affaires.

Rejeté dans l'opposition dite dynastique, M. de Rémusat prononça plusieurs discours sur diverses questions, notamment sur l'incompatibilité parlementaire. Toutes les fois qu'il abordait la tribune chacun se laissait charmer par son esprit caustique, convaincre par sa logique vigoureuse.

Indépendamment des travaux à la Chambre, M. de Rémusat ne restait pas inactif. Profitant du repos que lui faisait la trop longue durée du cabinet Guizot, il publia ou réédita certains ouvrages qui suffiraient pour sauver sa mémoire de l'oubli. Dans le nombre, nous citerons ses *Essais de philosophie*, qui lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de Jouffroy, et *Abelard*, qui le fit entrer à l'Académie française, à la place de Royer-Collard, son maître et son ami. Rappelons encore quelques brochures et mémoires, un, entre autres, lu à l'Académie des sciences, sur la *Philosophie allemande*; un volume, *Mélanges (Passé et présent)*; enfin, des drames applaudis dans les salons, mais restés inédits: les *Croisés*, *l'habitation de Saint-Dominique*, une *Saint-Barthélemy*.

Le 23 février 1848, Louis-Philippe songea de nouveau à M. de Rémusat pour en faire un minist-

tre. Il était trop tard. Le lendemain, la révolution éclatait.

Le département de la Haute-Garonne envoya M. de Rémusat à la Constituante; en 1849, les mêmes électeurs le choisirent comme député à l'Assemblée législative. Là, il se montra opposé à la politique de l'Elysée, et, le 2 décembre, il fut incarcéré d'abord, expulsé ensuite. Son exil ne dura que quelques mois.

Depuis 1852, et jusqu'au jour où M. Thiers a fait appel à son dévouement, M. de Rémusat a employé les loisirs que lui créait la politique aux travaux qui avaient occupé sa laborieuse jeunesse.

Saint-Anselme de Cantorbéry, *Bacon, sa vie et son temps*, montrent l'écrivain infatigable, l'historien impartial, le philosophe profond. En outre, M. de Rémusat a publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, dont il est encore un des précieux collaborateurs, le *Souvenir de son Voyage en Italie*, en 1857.

Tel est l'homme que M. Thiers vient d'appeler au ministère des affaires étrangères. Peu d'existences ont été plus remplies que la sienne; aucune ne l'a été plus honorablement. Aussi le pays tout entier a-t-il accueilli avec une extrême faveur la nomination de M. de Rémusat, qui a donné tant de preuves de libéralisme et de probité politique.

Mieux que personne, en effet, M. de Rémusat, ce vétéran de nos luttes parlementaires, mais jeune encore par le patriotisme, dont le nom est partout respecté, peut aider le Chef du pouvoir exécutif, dans l'œuvre de régénération et de salut qu'il a entrepris.

Cette fois, on peut vraiment dire que nous arrivons à un ministère d'honnêtes gens.

G. MONTGAUZY.

LA POINTE-A-PITRE

Les désastres semblent s'acharner sur cette jolie petite ville de la Pointe-à-Pitre, chef-lieu de la Grande-Terre dans l'île de la Guadeloupe.

Elle se relevait à peine des ruines sous lesquelles le tremblement de terre de 1843 l'avait presque anéantie, lorsque l'incendie, ce fléau qui semble destiné à éclairer de ses rouges et sinistres lueurs l'histoire de l'an 1871, est venu à deux reprises, le 12 et le 18 juillet, la détruire une seconde fois.

Une première dépêche, venue de New York, nous fait espérer que l'hôpital, le tribunal, la régie, l'église et le théâtre sont sauvés, mais le reste de la ville n'existe plus. La ruine est complète, et on réclame à grands cris les secours de la mère patrie. Le ministre de la marine fait partir de Toulon l'*Amazonie*, chargée de plus de 600,000 kilogrammes de vivres et de vêtements, de tentes, etc. Le courrier des Antilles doit avoir apporté déjà aux 16,000 habitants de cette malheureuse cité de quoi subvenir aux besoins les plus pressants.

Mais combien de temps faudra-t-il pour réparer ce nouveau désastre d'une ville française, ajouté à tant d'autres? La Pointe-à-Pitre, malgré le difficile accès de son beau port, est courageuse, active. Sa population est une des plus commerçantes, la plus industrielle peut-être de nos Antilles. Elle ne sera pas longtemps à relever ses maisons et ses magasins incendiés; mais il faut que la France entière oublie un moment ses propres misères pour penser à sa colonie; il faut que, si on l'a crue assez riche pour payer ses défaites, elle montre au monde qu'elle l'est toujours assez pour secourir ses enfants, même quand ils sont séparés d'elle de toute l'immensité de l'Atlantique. La charité nationale aura un effort à faire de plus, mais elle le fera.

MAC VERNOLL.

PREMIÈRE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

La première séance du Conseil municipal de Paris a eu lieu le vendredi 4 août, au palais du Luxembourg.

Après la constitution du bureau, M. Vautrain,

élu président, a prononcé une courte allocution dans laquelle il a remercié ses collègues de leurs vœux sympathiques. Il a affirmé en même temps les dispositions conciliatrices de tous et le désir de chacun de se renfermer dans les questions purement administratives.

Administrativement nos édiles ont bien assez affaire pour que l'envie ne leur vienne pas d'embarrasser les discussions de compétitions et de passions politiques.

M. Léon Say, le nouveau préfet de la Seine, qui a pris la parole après le président, doit le leur avoir suffisamment démontré, en résumant d'une manière claire et précise, l'exposé contenu dans le mémoire qui avait été remis par ses soins aux conseillers municipaux pendant la séance préparatoire qui la veille, avait précédé cette réunion officielle.

Le mémoire de M. Léon Say propose au Conseil :

1^o D'arrêter à la somme de 313,322,324 francs la dette de la ville de Paris vis-à-vis du Crédit foncier, et de rendre définitivement libres les 97,547,128 francs à provenir de l'emprunt 1869 ;

2^o D'emprunter une somme de 350 millions ;

3^o D'autoriser la création, en 1871 et en 1872, d'une dette flottante de 60 millions.

Que voulez-vous? — Il faut bien payer les folies de M. Haussmann, les dépenses du siège et les excès criminels de la Commune.

Dans le nouveau conseil municipal de Paris, les partis se sont déjà groupés. Absolument comme à la Chambre il y a une droite qui, d'après le *Gaulois*, se compose de MM. Paymal, Puteau, Gouin, Christoffe, Saglier, Dehaynin (Félix), Delzant, Joubert, Thorel, Frebault, Arrault, Maliblane, Martial, Bernard, Tranchant, Frémyn, Meunier, Bouruet-Aubertot, Dubief, Ohnet, Perrin, Louvet, Riant, Rondelet, Binder, Adolphe Adam, Loiseau, Vautrain, Callon, Desouches, Léon Thomas ;

Un centre droit réunissant : MM. Bouvery, Prestat, Lavocat, Topart, Depaul, Leleux, Leclerc, Bréton, docteur Blanche, Dehaynin (Albert) ;

Une gauche composée de : M. Jobbé-Duval, Bonvalet, Allain-Targé, Lockroy, Clémenceau, Mottu, Marmotton, Braleret, Richard Métivier, Chevallier, Loiseau-Pinson, Vauthier, Cantagrel, Séraphin, Dupuy, Ranc, Denizot, Collin, Combes, Piat, Trélat, Ferré, Murat, Jacques, Gille, Baudouin, Gavrel ;

Un centre gauche, dont les sièges font face au fauteuil du président et dont font partie : MM. Dumas, Perinelle, Beudant, Wattel, Rigaut, Raynal, Leveillé, Prétet, Férot.

Rétablir les finances de la ville de Paris est une œuvre ardue à laquelle nos magistrats municipaux, qu'ils soient de la droite ou de la gauche, du centre gauche ou du centre droit, feront bien de travailler avec toute l'ardeur de leur patriotisme. Qu'ils travaillent donc tous et à la besogne faite les électeurs sauront reconnaître les bons ouvriers.

M. V.

LE VOYAGE DE ROSINE (1)

NOUVELLE

I

Rosine était une meunière de la Touraine, blanche comme la farine de son moulin, colorée comme les roses de son parterre, belle, grassouillette, à la peau de satin, à l'œil vif et noir, au pied petit, à la main fine et potelée, à la taille souple et ronde.

Quand, le dimanche, elle se rendait à la grand-messe, vêtue de sa robe couleur gorge de pigeon, avec son beau fichu de soie et ses grandes coiffes barbelées de riche dentelle, tous les garçons faisaient la haie sur son passage, poussaient des soupirs qui, réunis, eussent fait marcher les ailes du moulin, et ne manquaient jamais de lui dire, chapeaux bas.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont traité avec la Société des gens de lettres.

Les uns :

— Bonjour, Rosine.

Les autres :

— Bonjour, belle meunière.

La meunière souriait, pour montrer ses jolies quenottes; mais œillades, soupirs et saluts laissaient son cœur indifférent, froid et insensible.

Rosine était de roc!

C'est que la meunière ne se contentait pas d'être avenante et belle, d'avoir un pied petit, une main fine et une taille de princesse, elle possédait avec tout cela, sur le coteau, un moulin plus achalandé à lui seul que tous les moulins de la contrée, une pièce de vigne, qui produisait un joli vin paillé dont on se disputait la possession de dix lieues à la ronde, et, dans la vallée, une maisonnette charmante, enfouie sous les fleurs, avec un enclos entouré d'un grillage vert, et deux fortes mules qui valaient, pour le moins, chacune douze cents francs!

Aussi tous les villageois, magister en tête, pas mal de citadins, pharmaciens, gros marchands, petits rentiers et même gens de robe, comme greffiers et huissiers, — tous personnages qui savent l'arithmétique, — faisaient-ils le siège de cette gentille forteresse, caressant l'espoir de mettre à mal ce cœur qui refusait de se rendre et ces richesses si bien gardées.

Du soir au matin, sacs de pralines, gros bouquets et billets doux pleuvaient, drus comme grêle, dans la maison aux barreaux verts. Rosine croquait les dragées, mettait les fleurs à son corsage et jetait les billets doux au vent sans les lire. Rosine n'avait que faire, ma foi! de la prose entortillée des paysans grossiers et avarés, des déclamations emphatiques des marchands de Chinon, de Bourgueil, de Languais ou de l'Isle-Bouchard, des phrases édulcorées des apothicaires et des bouquets à Chloris que MM. les greffiers et les huissiers copiaient dans quelque almanach des Muses acheté chez un bouquiniste de Tours; elle avait d'autres visées, la meunière, et des ambitions bien autrement élevées!

Ajoutons de suite, pour n'y plus revenir, que Rosine, pas encore majeure, était à peu près libre de sa personne et de ses biens par la mort de son père et de sa mère, arrivée deux ans auparavant.

Quel rêve faisait donc Rosine?

Celui de toutes les provinciales naïves, celui de toutes les villageoises ignorantes : Paris!

Paris, c'est-à-dire les joies et les plaisirs inconnus, les fêtes, les spectacles, le luxe, les toilettes brillantes, les succès, les hommages, un amoureux au langage distingué, à la tournure élégante, portant des bottes vernies, des gants beurre frais, du linge de batiste, des cravates de soie, des habits de drap fin et des moustaches en accroche-cœur. Une gravure de mode, quoi!

Pauvres innocentes! Rosières au village, elles finissent à Paris comme Manon-Lescaut ou la Dame aux Camélias!

La femme serait elle donc, ainsi que l'a décidé certain concile peu galant, dépourvue d'âme, c'est-à-dire d'intelligence?... La nature, en la créant, n'aurait-elle eu qu'un but : faire une poupée!

Et cependant Rosine possédait mieux que la jeunesse, mieux que la beauté, mieux que la richesse! Elle possédait ce qui remplace tout cela : un amoureux sincère, au cœur dévoué, loyal et brave, mais timide comme tous ceux qui sont vivement et sincèrement épris. Hélas! cet amoureux, jeune, beau garçon et taillé en hercule, n'avait ni moustaches en accroche-cœur, ni gants beurre frais; ses bottes vernies étaient de gros souliers ferrés, et ses habits les plus élégants des vestes de bure ou d'épais drap gris; il portait gaillardement trois cents livres sur ses larges épaules, mais manquait complètement de ce *chic* qui est le propre des jeunes messieurs du boulevard des Italiens; son langage était vrai, mais émaillé de forts accrocs à la grammaire et de pittoresques pataquès. Ces légers défauts, me dira-t-on, sont bien insignifiants au village et n'empêchent nullement de vivre longtemps et heureux.

C'est aussi mon avis!

Telle n'était pas cependant l'opinion de la belle meunière, qui, tout en reconnaissant que Georges — c'est le nom de son amoureux — possédait de solides qualités et un dévouement absolu à sa

personne, le proclamait lourdaud, commun de tournure et trivial de langage. C'était un âne qui devait se contenter de brouter le chardon, mais auquel était interdit le parfum des roses!

Pour un peu, elle eût dit, comme la Marinette du *Dépit amoureux* :

..... Ardez le beau museau,

Pour nous donner envie encore de sa peau!

Georges n'était point cependant un amoureux à trop dédaigner. Il était propriétaire de bon bien au soleil, qui rapportait six cents francs par an, nets d'impôts; et, s'il dirigeait le moulin de Rosine, c'était tout simplement par amour pour la belle meunière et pour se rapprocher d'elle.

Rosine y trouvait son compte : il travaillait comme deux pour éviter la présence d'un rival, et écartait les galants trop hardis, que ses poings vigoureux tenaient à distance.

Du même sac, la meunière tirait deux moutures : profit et tranquillité!

Un beau jour, tourmentée par son désir, l'ambitieuse Rosine prit le parti d'abandonner le moulin aux soins de Georges et de venir à Paris. Elle fit sa malle, mit dans son sac de voyage un joli magot de pièces d'or, et prévint Georges qu'il eût à tenir prête, pour le jour suivant, la carriole qui devait la conduire à Tours. De là, le chemin de fer la mènerait tout droit à Paris.

Le soir étant arrivé, elle se mit au lit avec l'intention de s'endormir aussitôt, afin d'être plus vite au lendemain; dans ce but, elle éteignit sa lumière, ferma ses paupières avec une telle volonté que, cinq minutes plus tard, le souffle régulier qui s'échappait de ses lèvres annonçait que son âme était dans le pays des songes.

Quant à Georges, triste, inquiet, préoccupé du voyage de Rosine, il oublia de se coucher, et les voisins entendirent toute la nuit le tic-tac du moulin.

II

ROSINE EST A PARIS!

Mais en descendant de wagon, elle est bien embarrassée : elle ne sait où aller.

C'est le soir; le temps est triste et pluvieux, et la grande ville lui semble empreinte de deuil.

Un facteur de chemin de fer vient à son secours; il charge sa malle sur une voiture et dit au cocher de conduire la voyageuse à l'hôtel.

— Quel hôtel? demanda le cocher.

— Celui que vous voudrez.

— Ma foi, se dit l'automédon, ma remise est aux Batignolles, je déposerai cette belle fille sur la route.

Et il la conduit dans un hôtel du faubourg Montmartre.

En route, Rosine regarde à travers les portières de la voiture, et quelques désillusions viennent l'assaillir. Elle voit de superbes maisons, d'éclatantes lumières, de brillants magasins, mais nulle part les beaux messieurs dont elle rêve la conquête, ces élégantes dames sur lesquelles elle veut prendre modèle, elle ne voit que des fiacres bourbeux, marchant plus lentement que les mules de la cariole, des piétons et des chiens qui barbotent dans le macadam détrempé par la pluie.

Arrivée à l'hôtel, on la met dans une petite chambre froide et mal meublée, au quatrième étage. Nos lecteurs savent peut-être ce que sont les chambres des hôtels de troisième ordre : un lit fort dur, une commode dont les tiroirs ne ferment pas, quelques chaises dépareillées, une table de nuit qui date de 1810 et un secrétaire boiteux. La fenêtre est garnie de rideaux passés de couleur, les carreaux de vitre sont sales; la porte d'entrée, donnant sur un corridor commun à d'autres chambres, est mal close, laisse passer l'air humide et le vent, et ne ferme pas à l'intérieur.

Rosine a peur, et de plus elle a faim; elle n'ose ni se coucher, ni demander à souper. Cependant la fatigue l'emporte, elle se barricade du mieux qu'elle peut, se couche et dort d'un sommeil troublé par d'étranges visions; elle se réveille vingt fois dans la nuit, croyant voir dans sa chambre des voleurs et des assassins.

Enfin le jour arrive, amenant avec lui le bruit et le brouhaha de l'immense cité; roulement des voitures, grincements des lourds chariots chargés de matériaux, claquements de fouets et cris matineux de toutes sortes obligent Rosine à se lever. Elle veut regarder au dehors, mais la fenêtre donne sur une étroite cour intérieure privée d'air, de lumière et de soleil; elle n'aperçoit que quatre murs sombres auxquels pendent des toiles d'araignées et des immondices amoncelées par le temps; l'élévation lui donne le vertige.

Ah! ce n'est plus là son charmant réveil habituel!

A la place des aromes vivifiants des champs, des parfums que la brise empruntait aux fleurs de son jardin et lui apportait dès qu'elle ouvrait ses persiennes, elle ne respire que des odeurs fétides et les écœurantes émanations des cuisines; à la place du chant des oiseaux, du cri joyeux de l'hirondelle qui perchait sur le rebord du toit de la maisonnette, elle n'entend que des cris rauques et des clameurs dont le sens lui échappe; à la place d'horizon lointains, traversés çà et là par de la verdure, des fleurs, des coteaux couverts de riches moissons, des bois au feuillage multicolore, d'un ciel pur et lumineux, elle ne voit que de hautes murailles, grises et sales et des cheminées qui lui cachent le ciel.

— Est-ce donc cela Paris? se demande-t-elle toute songeuse.

Elle voudrait sortir et n'ose quitter sa chambre.

A dix heures, le maître de l'hôtel, armé d'un grand registre, vient lui demander son nom, prénoms, âge et qualité, le lieu de sa naissance et celui d'où elle vient.

— Pourquoi tous ces renseignements? demanda Rosine.

— Mais pour les inscrire sur mon registre. Je ne peux recevoir personne dans mon hôtel sans que ces indications y soient inscrites et communiquées ensuite à la préfecture de police.

Ce simple mot : *police!* a le don d'effrayer les provinciaux timides, les villageois surtout, qui ne connaissent d'autre police que celle exercée dans leur village par le garde champêtre, personnage habituellement assez débonnaire; il évoque dans leur imagination l'idée de vols, de meurtres, de suspicions honteuses, de perquisitions pénibles qui peuvent les atteindre, de quelque chose de mystérieux et de terrible.

Rosine est effrayée, et l'hôtelier, qui s'aperçoit de sa terreur, s' imagine qu'il donne l'hospitalité à quelque fille dont la conscience n'est pas tranquille; il se propose d'avoir l'œil sur elle.

Cependant, comme Rosine est bien nippée, que sa malle entr'ouverte laisse voir maints objets de valeur, et que, en somme, il est hôtelier avant d'être officieux de la police, il lui demande si elle ne veut pas déjeuner.

— Vraiment si, répond Rosine.

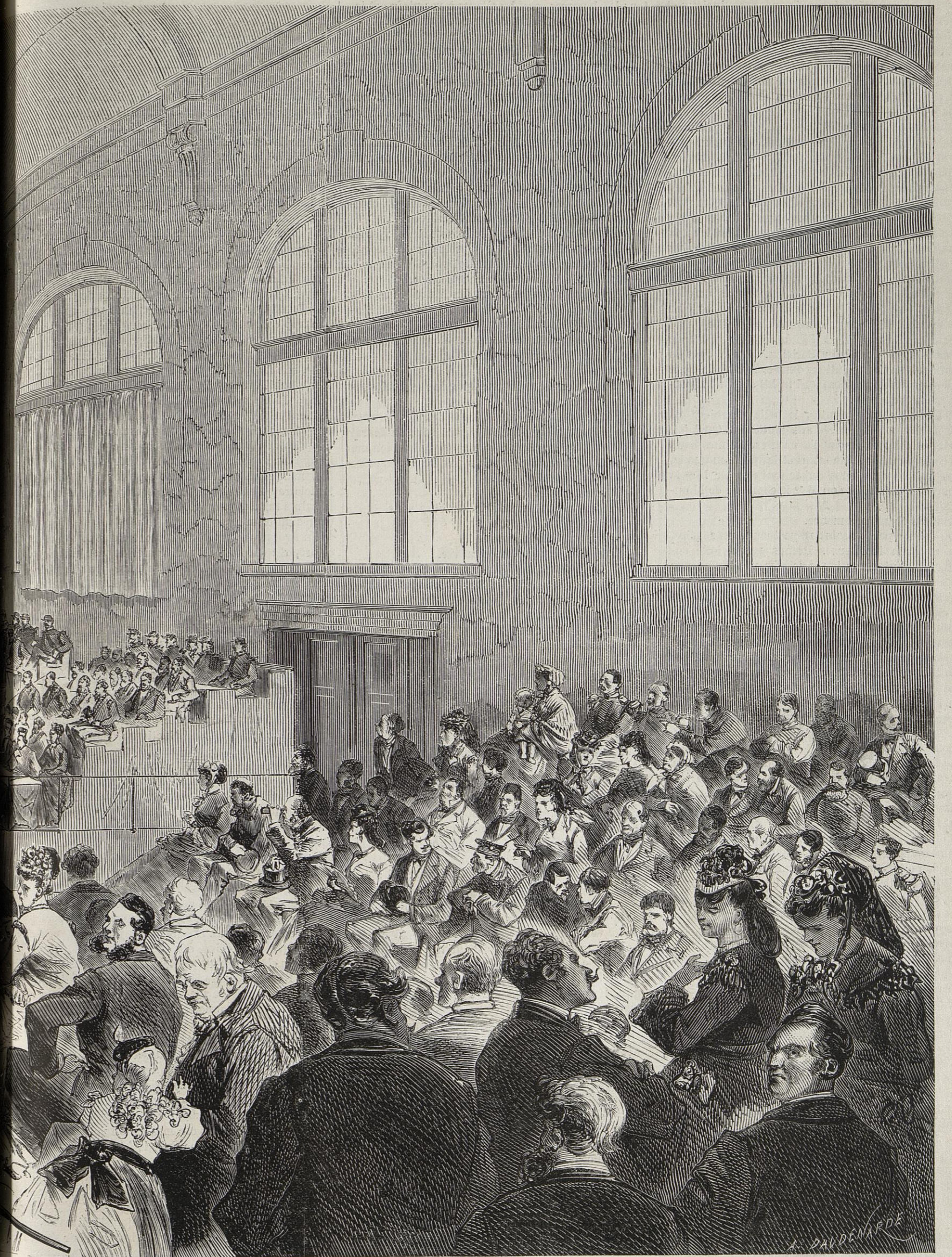
— A table d'hôte ou dans votre chambre?

— Dans ma chambre, dit la meunière qui ne sait trop ce que peut être une table d'hôte.

Le déjeuner reconforte Rosine et apporte à son cerveau des idées plus riantes; il lui semble que le soleil luit au dehors, et, comme elle n'est pas venue à Paris pour rester enfermée dans une triste chambre d'hôtel, elle descend, demande une voiture et se fait conduire au jardin des Tuileries qui est, lui a-t-on dit, le rendez-vous de la bonne compagnie.

III

Certes le jardin des Tuileries est fort beau, mais il n'est pas exclusivement le rendez-vous de la bonne compagnie. A côté des mères de famille qui viennent y conduire ce joli régiment de babys blonds et roses, ces charmantes fillettes qui n'ont plus que quelques pas à faire dans la vie pour être de belles demoiselles, se glissent pas mal de personnages interlopes, gens distraits, qui prennent la poche d'autrui pour la leur, cocodettes à toilettes tapageuses, vieilles drôlesses plus dangereuses pour la jeunesse, l'ignorance et la crédulité que les détresseurs de grande route, godelureaux, à l'œil vif, en quête d'aventures; tous ces gens et bien d'autres, font, à certaines heures de la journée, du jardin des Tuileries leur promenade favorite, parce qu'il



VERSAILLES. — PREMIERE SÉANCE DU TROISIÈME CONSEIL DE GUERRE. — (Dessin de M. Desroches-Valnay. — Voir notre *Courrier du Palais*.)

est à ces heures très-fréquenté par les provinciaux et surtout par les provinciales.

Rosine, avec sa toilette originale, ses grandes coiffes, est d'abord prise pour une bonne de riche maison, et, comme elle est jolie — mieux que jolie! — séduisante! qu'elle a un air naïf, étonné, curieux, on la regarde beaucoup et l'on vante sa beauté et ses attraits, — et cela tout haut; de la part de quelques messieurs, et dans des termes qu'elle ne comprend guère, mais qui flattent son amour-propre et chatouillent agréablement sa vanité. Cependant, avec un peu d'attention, promeneurs et promeneuses finissent par reconnaître que nul enfant n'est confié à sa garde, et qu'elle est seule. Que peut faire cette belle villageoise, seule, aux Tuileries? Pour certains adeptes du lieu, poser la question, c'est la résoudre. Personne n'est plus apte que le Parisien et la Parisienne à dire, au premier aspect, ce qu'est une inconnue qui surgit tout à coup, et, si rouées que soient certaines créatures, si habiles qu'elles puissent être à dissimuler leur condition et leur état social, il est à peu près impossible qu'elles jouent la candeur, la naïveté et l'innocence au point de tromper l'œil exercé du Parisien. Il y a dans la tournure, dans le maintien, dans le regard de toute la femme quelque chose qui trahit son but et parfois même sa pensée.

Pour tous et pour toutes, la belle meunière est une fille simplette égarée aux Tuileries. Quel joli appât pour les coureurs d'aventures, les messieurs qui collectionnent les montres et les porte-monnaie, et les horribles mégères qui se font appeler M^{me} la baronne de Saint-Albe ou M^{me} la comtesse de Montplaisir!

Alors la chasse commence.

On débute par un salut respectueux, un sourire, une question insidieuse. Prends garde, jolie colombe! le vautour ou la pie-grièche va étendre sur toi ses serres aiguës! fuis au plus vite, sans regarder derrière toi, — ou bien réfugie-toi à l'abri du bicorne de quelque honnête sergent de ville, ce protecteur de la vertu!

Rosine reçoit les saluts et les sourires; elle est heureuse de ces politesses, la pauvre innocente! Les questions vont bientôt surgir, et c'est là qu'est le péril, car la simple réponse brise la glace et établit de suite une promiscuité fort dangereuse. C'est l'engrenage terrible qui, lorsqu'il s'est emparé de sa victime, l'emporte au milieu des rouages de fer, et ne rend qu'un cadavre!

La belle meunière, sans s'en douter, échappe au danger en s'asseyant à côté d'une dame d'un âge respectable et dont la toilette semble indiquer une femme comme il faut. Mais âge et toilette ne signifient rien à Paris.

Bientôt la conversation s'engage entre les deux voisines, d'abord banale, puis plus intime.

La dame à l'âge respectable admire le costume pittoresque de Rosine; elle loue le bon goût de sa toilette, et, passant à sa personne, elle la complimente sur sa beauté, sur l'élégance de sa toilette, sur la petitesse de sa main, sur la blancheur de sa peau, sur la vivacité de son regard. D'après cette honnête personne, Rosine est une personne qui a droit à tous les hommages, à tous les succès.

Ces insidieuses paroles portent la joie dans l'âme de la meunière et la font rougir de plaisir. L'oreille est toujours le chemin du cœur!

Comment être discrète après de pareils compliments?

C'est impossible! Et Rosine n'a plus de secrets pour la bienveillante personne qui la flatte si adroitement; elle lui dit qui elle est, d'où elle vient; elle lui fait part de ses espérances, de ses désirs, de son ambition.

— Je ne saurais trop vous encourager dans cette voix, ma mignonne, dit l'inconnue, une belle personne comme vous n'est point faite pour vivre au village au milieu des rustres et des petits bourgeois. Votre place est à Paris, dans le monde élégant, aimable et distingué, au sein des fêtes et des plaisirs dont vous serez bientôt la reine. Vous brillerez au premier rang; vous aurez chevaux et équipages, grand train de maison, riche hôtel; vos pieds foulent de moelleux tapis; la soie, le velours, les dentelles, les riches cachemires, les perles fines et les diamants ont été faits pour rehausser vos charmes;

tous les hommes seront esclaves à vos pieds, et jamais souveraine n'aura eu plus de puissance.

Rosine perd la tête.

— Ah! madame, s'écrie-t-elle, dites-vous vrai?

L'inconnue sourit; la proie qu'elle convoite est vraiment trop facile à saisir.

— Vous m'inspirez un profond intérêt et une grande sympathie, je veux aider à votre fortune et en être l'instrument. Laissez-vous guider par moi, je vous promets que tous vos désirs se réaliseront. Venez me voir demain, à trois heures, et ne vous inquiétez plus de l'avenir.

En même temps, elle remet à la meunière une carte sur laquelle celle-ci peut lire: « M^{me} la comtesse de Saint-Ernest, rue Saint-Lazare, n^o... »

— Une comtesse! murmure Rosine toute joyeuse.

— Faisons mieux, reprend la prétendue comtesse, qui semble se raviser, donnez-moi votre adresse.

— Rue du Faubourg-Montmartre, hôtel de ***.

— Très-bien; demain, vers dix heures, ma voiture et mes gens iront vous chercher et vous amèneront chez moi. Nous déjeunerons tête-à-tête et nous passerons la journée ensemble. J'espère que demain, à pareille heure, il y aura du nouveau pour vous.

Ah! madame la comtesse, que de reconnaissance!...

Du tout, du tout, ma chère belle, je n'en veux point. C'est moi au contraire qui vous en devrai pour l'excellente occasion que vous voulez bien me fournir d'aider à vos premiers pas dans le monde. Maintenant un bon conseil.

— Je vous écoute.

— Prenez une voiture et rentrez chez vous.

— C'est ce que je vais faire.

— A demain, ma mignonne!

— A demain, madame la comtesse.

Madame la comtesse de Saint-Ernest se lève et se dirige vers la place de la Concorde. Quant à Rosine, elle va sortir par l'une des portes qui donnent rue de Rivoli et prendre la première voiture qu'elle rencontrera.

Mais au moment où les deux femmes se séparent un vieux monsieur, assis de l'autre côté de l'arbre au pied duquel s'abritaient Rosine et madame de Saint-Ernest et qui a entendu toute la conversation, quitte sa place et suit la meunière.

Celle-ci va franchir la grille; le monsieur l'aborde.

C'est un homme de soixante-cinq ans environ; il s'appuie sur une canne et porte à sa boutonnière la rosette d'officier de la Légion d'honneur, ses traits sont sévères mais bons, et ses grosses moustaches blanches dénotent un ancien militaire.

— Mademoiselle Rosine, un mot s'il vous plaît.

— La meunière s'arrête, bien étonnée de s'entendre interpellé par son nom.

L'homme aux moustaches blanches reprend:

— J'ai entendu votre conversation avec la comtesse de Saint-Ernest. Celle-ci n'est pas plus comtesse que je ne suis ministre du schah de Perse; quant à vous, ma chère demoiselle, vous êtes d'une simplicité tellement pyramidale qu'il a fallu que je vous regarde à plusieurs reprises pour être convaincu de votre loyauté. La Saint-Ernest est une coquine comme il en pullule dans tout Paris. Tâchez de me comprendre: si vous mettez les pieds chez elle, si vous la revoyez, vous êtes perdue; votre sagesse et votre innocente sombreront dans cette compagnie. Croyez-moi, retournez dans votre village, épousez quelque brave garçon et ne revenez jamais à Paris: l'air de cette ville est malsain pour les personnes qui vous ressemblent et qui professent les idées ambitieuses qui vous animent. Je n'ai pas l'habitude de jouer à l'ange gardien et à la Providence, mais je n'ai pu résister au désir de me mettre à l'encontre de la mégère que vous venez de quitter et de vous sauver du grand péril au devant duquel vous courez joyeusement.

ARMAND LAPOINTE.

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DU PALAIS

Je ne me donne même pas la peine de chercher dans les procès jugés cette semaine quelque cause bonne à recueillir pour ma chronique; tout intérêt s'efface devant la solennité exceptionnelle de l'affaire capitale de la Commune. Hier, lundi, a eu lieu la première séance du 3^e conseil de guerre, et dix-huit accusés, dix-huit membres de la Commune ou du trop fameux comité central, sont venus s'asseoir sur le banc pour y rendre compte de leurs faits et gestes. La justice va pouvoir enfin faire la lumière dans ce chaos, et un examen froid, impartial, sévère, inexorable, s'il le faut, va donner une direction plus équitable à des colères trop légitimes pour n'être pas, ou pour ne pas paraître parfois, empreintes de passion. L'indignation, en présence de crimes qui ne sont que trop constatés, d'actes sanglants qui ont révolté toutes les consciences, l'indignation est permise, l'indignation est nécessaire, elle console et relève les esprits, elle frappe d'impuissance les aspirations follement ambitieuses qui s'égarèrent dans de pareils chemins; l'indignation d'ailleurs est un magnifique élément moral, c'est « l'envers de l'enthousiasme et son complément, » a dit un homme de beaucoup d'esprit et de bon sens; enthousiasme pour le bien, indignation contre le mal, cela va fort bien ensemble, mais l'indignation serait un pitoyable élément judiciaire; d'abord elle ébranle trop nerveusement la calme raison, puis elle ne tient nul compte des degrés du crime.

Un avocat, un grand avocat, me disait un jour, à ce propos: « Il vous est arrivé hier de voir un hercule du faubourg abuser de sa force pour frapper cruellement un faible petit enfant; il vous arrive aujourd'hui d'être témoin d'un assassinat prémédité; le sang coule et il y a mort d'homme; hier, comme aujourd'hui, l'indignation vous serre la gorge, vous monte au cerveau; êtes-vous bien certain que cette indignation n'ait pas été la même pour ces deux actes si différents devant la loi et devant le juge? »

Voilà pourquoï, il faut le juge qui examine, qui sépare l'innocent des coupables, et qui encore, parmi ces derniers, établit des distinctions, détermine des degrés; il faut le juge, toujours le juge. Or, le jour du juge est venu.

Presque tous les noms des accusés réunis devant le troisième conseil de guerre ont obtenu une triste célébrité qui date des jours néfastes de la Commune. Au bas de tous les récits de meurtres, de pillage, d'incendie, de cynisme cruellement indifférent, se trouve un de ces noms pour signature. La première séance, consacrée à la lecture des dix huit rapports particuliers à chacun des accusés, nous a donné ainsi un historique complet de cette période effrayante, pendant laquelle on a jugé sans justice et sans juges, pendant laquelle le crime est devenu l'autorité. Sans doute, les chefs ne sont pas tous là; les uns comme Raoul Rigaut, comme Delescluze, comme Millière, sont morts, et c'est ce que la plus intelligente compassion pouvait leur souhaiter de mieux; d'autres ont pu se cacher, fuir à l'étranger; mais tout l'esprit de la commune est là, devant le conseil de guerre: Ferré, le remplaçant de Raoul Rigaut à la préfecture de police, a ordonné des fusillades auxquelles il aurait présidé en personne; il aurait fait badigeonner de pétrole les murailles du Palais-de-Justice et de la Préfecture de police; il aurait écrit et signé cette fameuse dépêche: « faites flamber finances et venez nous rejoindre », le laconisme du télégramme donne le frisson. Il aurait enfin conduit et commandé le peloton d'exécution dont le feu (irrégulier) a frappé de mort les otages enfermés à la Roquette... Je m'arrête car j'ai peur d'oublier, comme j'ai peur de me souvenir!

Dans la seconde séance, celle d'aujourd'hui mardi, Ferré a été interrogé. Il a paru d'abord vouloir s'en tenir au système qu'il a adopté dans l'instruction, celui de ne pas répondre, de ne pas se défendre; mais bientôt, il a risqué des dénégations formelles sur les faits les plus graves, tels que les ordres d'incendie, et sa participation directe aux exécutions; cela l'a

amené à contredire les témoins qui ont déposé contre lui et à parler..... beaucoup trop, pour un accusé qui refuse de répondre. C'est un homme d'une taille au-dessous de la moyenne, mais la vivacité de ses mouvements annonce une vigueur nerveuse peu commune. Il ne s'est pas emporté, il n'a pas été violent comme on s'y attendait; mais il a causé dans l'auditoire une impression pénible par sa façon de rire. Il a fini par déclarer, qu'après avoir entendu les témoins, il se déciderait peut-être à prononcer lui-même sa défense, car il n'a pas voulu choisir de défenseur, et un avocat du barreau de Versailles, M^e Marchand, a été désigné d'office pour l'assister.

Demain, la troisième audience, et c'est Assi qui va être interrogé.

Il est bien entendu que je suppose toujours que mes lecteurs connaissent déjà les comptes rendus, ne pouvant moi, vous donner ici que des impressions, toujours un peu tardives, puis Urbain, puis Billio-ray, puis Jourde, le financier de la Commune: celui-là a fait un véritable tour de force, il a payé quarante-sept millions, il n'en a reçu que quarante-trois et la balance est exacte, de sorte qu'on ne saurait l'accuser d'avoir abusé de ses caisses; on a pourtant bien trouvé dans la doublure de son gilet des billets de banque dont il s'était muni pour *filer en Amérique!* Il convient qu'il les a pris aux deniers publics de la Commune; mais cela ne rend que de quelques mille francs plus miraculeux encore le bilan qu'il a établi. Il y a malheureusement dans ce fait quelque chose de plus grave qu'un alignement de chiffres plus ou moins habile, l'accusation ne doute nullement de la sincérité des calculs, mais elle croit que la Commune a eu d'autres ressources dont elle ne veut pas parler, — et pour cause! — Jourde ne s'est pas encore expliqué sur ce point, mais il a raconté qu'on lui avait proposé cinquante millions s'il voulait donner les tableaux du Louvre en garantie, et qu'il avait répondu par un refus. A l'audience il dira peut-être qui lui a fait cette offre, et alors nous n'oserons probablement pas très-éloignés de savoir de qui il a accepté les quatre millions qui figurent dans ses dépenses payées sans figurer dans ses recettes. Ce Jourde, un homme très-intelligent, l'accusation lui rend pleine justice à cet égard, est un grand jeune homme mince, dont la chevelure et la barbe sont d'un blond un peu ardent et raisonnablement touffues; sa figure est longue et rappelle un type britannique. Nous ne connaissons encore ni sa voix ni son geste, mais sa tenue dénote une certaine distinction. Hier et aujourd'hui, pendant l'audience, ses coaccusés se communiquèrent entre eux leurs impressions, à voix basse, bien entendu, mais avec une certaine animation railleuse. Jourde a été un des deux ou trois mélancoliques de la troupe.

Le peintre Courbet, lui aussi, est resté calme, silencieux et songeur. C'est M^e Lachaud qui le défendra, et il faut dire que les *on dit* avaient singulièrement exagéré à son égard la gravité des charges. Jourde sera défendu par M^e Carraby, Régère par M^e Dupont de Bussac. Mais n'allons pas trop vite; nous vous dirons tout cela dans notre prochain courrier.

Hier mardi, nous avons eu les premières escarmouches entre M^e Dupont de Bussac, M^e Manchon et M. le lieutenant-colonel Gaveau, qui occupe le siège du ministère public avec le titre de commissaire de la République. Cela a même été assez *roide*, comme on dit aujourd'hui. Les comptes rendus vous ont reproduit la scène.

Mais parlons un peu de la salle des séances qui, il y a quinze jours, était encore le manège des *Petites-Écuries*. Quatre-vingts ou cent mètres de longueur sur vingt ou vingt-cinq mètres de largeur, pouvant contenir deux mille personnes; juges, accusés, journalistes, avocats, hauts fonctionnaires, simples curieux sans privilège et curieux privilégiés; sur les murailles, les pierres de taille dessinant leurs grands parallélogrammes; pour plafond, une voûte en bois peint, percée à son sommet d'un vaste châssis vitré. Dans le fond, une haute estrade, autour de laquelle une tenture verte est drapée, le bureau des sept juges militaires, le bureau de M. le commissaire de la République et de son substitut, le bureau du greffier. On descend quatre marches, que gardent deux factionnaires, et l'on arrive à une estrade inférieure; à droite, les soixante-dix repré-

sentants de la presse française et étrangère: il y a des reporters anglais, italiens, américains, etc... A gauche, les accusés, leurs défenseurs et leurs gardes. Encore quatre marches à descendre et vous êtes au milieu des dames, avec quelques hauts personnages disséminés par-ci par-là; ce sont les curieux privilégiés, puis plus loin les témoins, puis plus loin le public debout — ô Beaumarchais!

Cette salle emprunte à sa simplicité même un caractère de sévérité tout à fait en rapport avec sa destination; — mais — vous le dirai-je, — elle est vide!

Il me semble en écrivant cela, moi reporter qui écris invariablement et sans trop penser à ce que je fais « la foule assiège de bonne heure les portes de la salle, et l'audience est tellement encombrée que l'on étouffe... etc... » il me semble qu'aujourd'hui je commets un sacrilège en disant la vérité.

Et pourtant Versailles d'aujourd'hui ne ressemble plus au Versailles de l'année dernière; il y a dans ses rues et sur ses boulevards des passants et des promeneurs; on entend rouler des voitures, et, quand on entre dans un magasin, dans un restaurant, dans un café, marchands, commis ou garçons ne laissent pas trop paraître leur mauvaise humeur; ils commencent à comprendre que l'on peut les déranger quelquefois. Comment se fait-il donc que les Versailles « n'assiègent pas les portes de l'audience? »

Et puis les Parisiens?... Ah! Versailles est encore loin de Paris, malgré les deux chemins de fer.

Mais voici l'heure du train, allons assister à la troisième séance.

PETIT-JEAN

LE CABINET NOIR (1)

C'est au cardinal de Richelieu qu'il faut, prétend-on, rapporter l'existence du Cabinet noir. Le célèbre vainqueur de la *journée des dupes*, pour qui tout moyen était licite pour arriver à ses fins, entouré d'ennemis comme il l'était, dut sans aucun scrupule couvrir de sa robe rouge la violation des correspondances.

« Le cabinet assurément, dit Tallemant des Réaux, donnait de l'exercice au cardinal, aussi dépensait-il fort en espion », non-seulement il entretenait à grands frais chez les souverains étrangers, mais à la cour même, où il faisait surveiller les courtisans, les hommes de guerre et le roi lui-même. « Le cardinal avait gagné sa cuisinière; on dit qu'elle avait quatre cent livres de pension », dit Tallemant en parlant du comte de Tréville, homme de guerre de ce temps là, qui à l'esprit le plus juste joignait le goût le plus délicat (2). « Richelieu s'était réservé l'ouverture de toutes les correspondances intéressantes l'État, et Louis XIII n'en connaissait que ce que le cardinal voulait bien lui montrer, aussi à la mort de son ministre, le roi témoigna-t-il « de la joie de recevoir les paquets lui-même » (3).

Les moyens les plus infâmes ne répugnaient pas à Richelieu pour en venir à ses fins, et Tallemant raconte que lui et la reine-mère « faisaient venir des gens supposés, qui apportaient des lettres contre les plus grands de la cour. »

Richelieu s'était attaché un jeune homme d'Alby, nommé Antoine Rossignol, qui, d'après Tallemant des Réaux, « avait du talent pour déchiffrer les lettres. »

Sous Louis XIV, l'existence du Cabinet noir est authentiquement constaté, et pas plus les correspondances des ministres que celles des bourgeois n'é-

(1) Cette piquante monographie forme un chapitre de la nouvelle histoire de la *Poste aux lettres*, que M. Delamont vient de publier à Bordeaux. C'est un ouvrage très-complet et dont l'érudition n'est pas déparée par un bon choix d'anecdotes.

Si M. Delamont s'est, par convenance, arrêté à l'Empire, gardons-nous de croire que le cabinet noir a été fermé pour cela. Il a fonctionné très-régulièrement, ainsi que le prouve d'ailleurs la publication des *Papiers saisis aux Tuileries*, où se trouvent des détails fort curieux sur les procédés modernes.

(2) *Histoires de Tallemant des Réaux*, éditées par Monmerqué. Paris 1861, 10 vol. t. II, p. 184; — p. 230.

(3) Id. 2^{me} vol., t. III, p. 78.

taient respectées: « Je voudrais bien savoir, mandait, le 17 novembre 1664, M^{me} de Sévigné à M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, si mes lettres vous sont rendues sûrement, » et plus loin, le 19 décembre 1644, « il y aurait à causer sur tout cela, mais il est impossible par lettre. » La même écrivait, le 18 mars 1671, à sa fille: « ... Mais je veux revenir à mes lettres qu'on ne vous envoie point, j'en suis au désespoir. Croyez-vous qu'on les ouvre? Croyez-vous qu'on les garde? Hélas! Je conjure ceux qui prennent cette peine de considérer le peu de plaisir qu'ils ont à cette lecture et le chagrin qu'ils nous donnent. Messieurs ayez soin de les faire cacher afin qu'elles arrivent tôt ou tard. » « Je supplie, écrivait encore, le 18 novembre de la même année, l'inimitable marquise à M^{me} de Grignan: ceux qui se sont divertis à prendre vos lettres de finir ce jeu jusqu'à ce que vous soyez accouchée. On en veut aussi aux miennes; j'en suis au désespoir; car vous savez qu'encre que je ne fasse pas grand cas de mes lettres, je veux pourtant que ceux à qui je les écris les reçoivent: ce n'est jamais pour d'autres, ni pour être perdues que je les écris. » Et l'existence du Cabinet noir était tellement connue ou appréhendée, que M^{me} de Sévigné écrivait le 1^{er} janvier 1671, à sa fille: « On ne peut en dire davantage par la Poste, » et le 24 janvier suivant, à son cousin, le comte de Bussy: « Je ne crois pas qu'il soit trop sûr d'écrire de certaines choses. »

La révocation de l'édit de Nantes donna de l'occupation aux honorables employés du Cabinet noir (1). L'existence de cette honteuse institution ne doit pas nous surprendre sous le règne d'un homme qui, subissant la néfaste influence de la veuve Scarron, de l'ancienne amie de Ninon de l'Enclos, avait ordonné les *Missions bottées* et les *Dragonnades*. M^{me} de Maintenon, comme dit l'histoire, ou M^{me} de Maintenot, comme l'appelait le peuple de Paris, a pris soin de nous apprendre de quelle façon, sous le règne du roi-soleil, on comprenait le respect dû à l'inviolabilité des lettres. Les princes de Conti, Louis-Armand et François-Louis, qui avaient été exilés pendant la campagne de Hongrie (1685) expédiaient fréquemment des courriers en France. « Le roi, écrit M^{me} de Maintenon à son frère, ayant voulu savoir ce qui les obligeait d'envoyer incessamment des courriers, on en a fait arrêter un; on a pris toute les lettres et l'on en a trouvé plusieurs pleines de ce vice abominable qui règne présentement, de très-grandes impiétés et des sentiments pour le roi, bien contraires à ce que tout le monde lui doit. » On peut juger, par la manière dont était traitée la correspondance de deux princes du sang, de quels égards était entourée la correspondance des simples particuliers.

Dans une lettre, en date du 10 mai 1783, qu'elle écrivait à M^{me} de Grignan, M^{me} de Coulanges, lui parlant du célèbre médecin Chambon (François, né à Grignan (1647-1733) emprisonné à la Bastille, où il fut détenu deux ans pour avoir pris la défense d'un seigneur napolitain qui y était enfermé), lui dit: « Moins il est coupable, plus sa prison sera longue... Cela vous paraîtra un peu énigme... mais je n'ose en dire davantage de peur d'être à la Bastille. »

Sous Louis XIV, le Cabinet noir n'avait pas encore un service régulier, ce ne fut que sous la régence qu'il fut régulièrement organisé.

Sous Louis XV, quatre employés secrets de la lieutenance générale de police étaient affectés au service du Cabinet noir; « ils triaient, dit M^{me} du Hausset, les lettres qu'il était prescrit de décacheter et prenaient l'empreinte du cachet avec une boule de mercure; ensuite on mettait la lettre, du côté du cachet, sur un gobelet d'eau chaude qui faisait fondre la cire sans rien gâter; on l'ouvrait, on en faisait l'extrait et ensuite on la recachetait au moyen de l'empreinte. Voilà comme j'ai entendu raconter la chose. L'intendant des postes apportait les extraits au roi le dimanche. On le voyait entrer et passer comme le ministre pour ce redoutable travail (2). Décacheter les lettres n'était rien, lit-on dans le *Petit Moniteur* du 18 janvier 1870, le difficile était de les remettre dans leur état primitif. Le pain à cacheter n'offrait aucune difficulté, il cédait à

(1) *Encyclopédie nouvelle* — Mot: CABINET NOIR.

(2) *Mémoires de M^{me} du Hausset*, femme de chambre de M^{me} de Pompadour. Paris, 1821. 1 vol. in-12, p. 63, 64.



LES RUINES DE PARIS. — Intérieur du palais d'Orsay. — La salle des séances du conseil d'État. — (Dessin de M. Clerget, d'après phot. de M. Richebourg.)



LE RETOUR DU SOLDAT. — (Composition de M. Edmond Morin.)

DEBÈMENT

MORIN

l'action de la vapeur d'eau qui l'amollissait, et la lettre pouvait être recachetée avec le même pain, insuffisant protecteur des secrets. Mais les lettres cachetées à la cire offraient plus d'obstacles; on commençait par prendre l'empreinte du cachet, par fabriquer un cachet avec l'empreinte. On possédait des cires de tous pays et de toutes couleurs; et quand la lettre, une fois lue, était remise à son état naturel, il était impossible de voir qu'elle avait subi un acte de violence.»

Les mémoires de M^{me} du Hausset nous apprennent « qu'il y avait deux personnes, le lieutenant de police et l'intendant des postes qui avaient grande part à la confiance de M^{me} de Pompadour; mais ce dernier était devenu moins nécessaire, parce que le roi avait fait communiquer à M. de Choiseul le secret de la poste, c'est-à-dire l'extrait des lettres qu'on ouvrait. J'ai entendu dire que M. de Choiseul en abusait et racontait à ses amis les histoires plaisantes, les intrigues amoureuses que contenaient souvent les lettres qu'on décachetait » (1). Dans un moment où M^{me} de Pompadour craignait d'être supplantée par une rivale, Jeannette (probablement Jeannel), intendant des postes, lui rendit, ainsi qu'elle le dit elle-même, « de grands services, en montrant au roi les extraits de la poste sur le bruit que faisait la faveur de M^{me} de Coislin » (2).

« Lors de l'exil des Parlements par le chancelier Maupeou (janvier 1771), le scandale des décachetements devint tellement manifeste, que les négociants de Rouen prirent le parti de ne plus fermer leurs lettres qu'avec des épingles » (3). « Le docteur Quesnay (médecin de M^{me} de Pompadour), plusieurs fois devant moi, dit M^{me} du Hausset, s'est mis en fureur sur cet infâme ministère, comme il l'appelait, et à tel point que l'écume lui venait à la bouche : « Je ne dinerais pas plus volontiers avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau. » disait le docteur. Il faut convenir que, dans l'appartement de la maîtresse du roi, il est étonnant d'entendre de pareils propos; et cela a duré vingt ans sans qu'on en ait parlé; c'était la pro ité qui parlait avec vivacité, disait M. de Marigny (frère de M^{me} de Pompadour), et non l'humeur ou la malveillance qui s'exhalait » (4).

Louis XVI voulut abolir le Cabinet noir, mais son entourage, invoquant la raison d'Etat, obtint qu'il le conservât, bien que le roi ne laissât passer aucune occasion de s'élever contre un tel abus, qui le révoltait. Non-seulement à ce moment-là on ne respectait pas les correspondances, mais on ne reculait devant aucun moyen pour attenter à l'honneur et à la position des plus intègres citoyens; on poussait l'infamie jusqu'à envoyer des lettres et des réponses supposées. C'est de ce criminel moyen qu'on se servit à l'égard de l'honnête Turgot. « Les lettres et réponses étaient soigneusement ouvertes à la poste et portées au roi dans le travail régulier du secret des lettres, après avoir été mystérieusement communiquées à M. de Maurepas. La règle était, dit Dupont de Nemours (*en note*, p. 390), que le travail relatif à l'ouverture des lettres ne devait avoir lieu qu'entre le roi et l'intendant des postes, directeur du secret, et que nul ministre ne devait être instruit de ce qui se passait. Cette règle n'a jamais été observée à l'égard du ministre prédominant, car l'intendant des postes aurait trop tôt perdu sa place (5). »

Instruit par le roi des calomnieuses dénonciations portées contre lui, Turgot l'en remercia, lui demandant de ne lui laisser ignorer aucune accusation, promettant de les réfuter avec loyauté. Le roi lui répondit par écrit avec beaucoup de bienveillance; mais, pas plus que celles de ses sujets, les correspondances de Louis XVI n'étaient respectées, de telle sorte que la lettre du roi, donnée à un valet de chambre qui devait la remettre lui-même, n'arriva à Turgot que le troisième jour par la poste, après être passée sous les yeux de M. de Maurepas, dont Marmontel dit dans ses mémoires qu'il « regardait le pur amour du bien public comme une duperie ou comme une jactance. »

Le 3 décembre 1780, l'intendant des postes, le baron Rigoley d'Ogny, en envoyant au lieutenant général de police Lenoir le rapport journalier, écrivait : « Je joins ici deux copies de lettres de la Douaÿ, que j'ay arrêté; je vous prie de les lire et de me mander si vous voulez que je les *lais aller*. En ce cas, elles partiraient demain. Avez-vous remply votre projet, afin que de mon côté je fasse arrêter ces lettres s'il y en a » (1)? L'existence du Cabinet noir, que tous les cahiers avaient énergiquement flétri, ne doit pas être tenue pour la moindre des causes de la Révolution de 1789.

L'Assemblée nationale, qui devait proclamer l'inviolabilité du secret des lettres et édicter des peines sévères contre ceux qui le violeraient, avait, dès le 25 mars 1789, protesté, par sa noble conduite, contre les procédés des gouvernements précédents. Le Cabinet noir existait encore, puisque dans la séance du 14 du même mois, l'abbé Grégoire l'accusait de « supprimer des envois qui devaient être sacrés, quel qu'en fût le contenu » (2).

Dans la séance du 25 mars, le président de l'Assemblée, le duc de Liancourt, l'informa qu'il avait reçu de la Commune un paquet saisi dans la nuit du 22 au 23 sur le baron de Castelnaud, ambassadeur de France à Genève, au moment où il passait le pont Royal, lequel paquet renfermait « trois lettres ouvertes et une cachetée à l'adresse de M. le comte d'Artois. » Le président ajouta « qu'il avait respecté l'inviolabilité du secret des lettres, qu'il ne s'est permis d'en lire aucune, et qu'ayant pris sur lui d'interpréter les sentiments de l'Assemblée, ne pouvant dans ce moment la consulter, il a renvoyé en présence de plusieurs de MM. les députés les paquets et le procès-verbal au comité permanent. »

L'Assemblée constituante, par ses décrets des 10, 14 et 29 août 1790, 10 et 20 juillet 1791, proclama le grand principe de l'inviolabilité des correspondances, et le code pénal de 1791 frappa de la dégradation civique les particuliers, et de deux ans de gêne les agents de l'autorité qui auraient violé le secret des lettres, ceux qui en auraient donné l'ordre, ou qui l'auraient exécuté; et, voulant entourer de toutes garanties l'inviolabilité due au secret des correspondances, la Constituante, par la loi du 29 août 1790, prescrivit à tous les employés de la poste de prêter le serment professionnel.

L'Assemblée nationale donna elle-même à plusieurs reprises l'exemple du respect dû aux correspondances; citer les divers faits qui prouvent ce que nous avançons serait fastidieux (Affaires de la municipalité de Saint-Aubin, de Crosse, etc.). Nous rappellerons seulement que l'Assemblée fit rendre à leur destination, sans les avoir lues et après les avoir recachetées, deux lettres décachetées qui, dans un moment plein de dangers, lors de la fuite de Varennes, avaient été saisies aux Tuileries.

Pour être impartial, nous devons dire qu'on a prétendu qu'au moment où la noblesse française émigrée, et qui avait été déclarée suspecte de conjuration par l'Assemblée législative, ourdissait des complots contre la République, le Cabinet noir avait été rétabli dans le but de déjouer ces ténébreuses menées.

Le Directoire, qui avait à combattre des conspirations sans cesse renaissantes, crut pouvoir le faire par l'organisation d'une forte police; ce fut en vain, le remède devint pire que le mal, la corruption pénétra partout; les abus les plus révoltants se produisaient, la vénalité avait remplacé toute notion du droit, et le gouvernement qui remplaça les directeurs dut rappeler ses agents à l'observation des plus élémentaires principes de la justice et de la liberté. Le 26 vendémiaire an 10 (16 octobre 1801), le ministre des finances adressait la lettre suivante au commissaire central des postes :

« J'ai été informé, citoyen commissaire, qu'une autorité civile s'était permis de violer le secret des lettres. Le gouvernement, à qui j'en ai rendu compte, a fortement improuvé un acte aussi contraire aux

principes qu'il professe, et il a déclaré que quiconque s'en permettrait un semblable à l'avenir, serait poursuivi suivant toutes les rigueurs des lois; son intention est que vous défendiez aux directeurs des postes de déférer à aucun ordre qui compromettrait la fidélité du dépôt confié à leur probité. S'il pouvait arriver qu'on employât la force pour les y contraindre, vous leur recommanderez de le constater par un procès-verbal qu'ils vous adresseraient sur-le-champ, et que vous transmettriez aussitôt. Le gouvernement sera inexorable sur un genre de délit qui n'a pu appartenir qu'à des temps dont la situation actuelle de la République ne permet pas de craindre le retour (1).

« Le ministre des finances, GAUDIN. »

A ce moment, la nombreuse police de la France portait à la sécurité des correspondances des atteintes excessives. « En prenant (17 décembre 1801) les rênes de l'administration des postes, nous dit le directeur général La Valette, j'y trouvai établie la funeste habitude de livrer à la police de tous les coins de la France les lettres qu'elle réclamait comme suspectes. Je détruisis violemment cet abus, en éloignant de l'administration ceux des directeurs qui l'avaient commis, et du moins les secrets des citoyens ne furent plus prostitués à la pire espèce des hommes » (2).

Avec le gouvernement impérial revinrent les beaux jours du Cabinet noir; et ici nous céderons la plume à un témoin irrécusable et non suspect, quoique partial, qui va nous initier aux travaux du Cabinet noir sous Napoléon I^{er} : c'est Sa Majesté elle-même qui, par l'intermédiaire de son fidèle Las Cases s'exprime comme il suit :

« Quant au secret des lettres sous le gouvernement de Napoléon, quoi qu'on en ait dit dans le public, ON EN LISAIT TRÈS-PEU A LA POSTE, ASSURAIT L'Empereur; celles qu'on rendait aux particuliers, ouvertes ou recachetées, n'avaient pas été lues LA PLUPART DU TEMPS; jamais on n'en eût fini. Ce moyen était employé bien plus pour prévenir les correspondances dangereuses que pour les découvrir. Les lettres réellement lues n'en conservaient aucune trace; les précautions étaient des plus complètes. Il existait, depuis Louis XIV, disait l'Empereur, un bureau de *police politique* pour découvrir les relations avec l'étranger. Depuis ce souverain les mêmes familles en étaient demeurées en possession, les individus et leurs fonctions étaient inconnus : c'était un véritable emploi. Leur éducation s'était achevée à grands frais dans les diverses capitales de l'Europe; ils avaient leur morale particulière et se prêtaient avec répugnance à l'examen des lettres de l'intérieur : c'était pourtant eux qui l'exerçaient. DÈS QUE QUELQU'UN SE TROUVAIT COUCHÉ SUR LA LISTE DE CETTE IMPORTANTE SURVEILLANCE, SES ARMES, SON CACHET, ÉTAIENT AUSSITÔT GRAVÉS PAR LE BUREAU; SI BIEN QUE SES LETTRES, APRÈS AVOIR ÉTÉ LUES, PARVENAIENT NÉANMOINS INTACTES ET SANS AUCUN INDICE DE SOUPÇON A LEUR ADRESSE. Ces circonstances, les graves inconvénients qu'elles pouvaient amener, les grands résultats qu'elles pouvaient produire, faisaient la principale importance du directeur général des postes, et commandaient dans sa personne beaucoup de prudence, de sagesse et de sagacité.

« L'Empereur a donné à ce sujet de grandes louanges à M. La Valette : il n'était nullement partisan, du reste, de cette mesure, disait-il; car, quant aux lumières diplomatiques qu'elle pouvait procurer, il ne pensait pas qu'elles pussent répondre aux dépenses qu'elles occasionnaient. Ce bureau coûtait 600,000 francs. Et quant à la surveillance exercée contre les lettres des citoyens, il croyait qu'elle pouvait causer plus de mal que de bien. Rarement, disait-il, les conspirations se traitent par cette voie; et quant aux opinions individuelles obtenues par les correspondances épistolaires, elles peuvent devenir plus funestes qu'utiles au prince, surtout avec notre caractère. De qui ne nous plaignons-nous pas avec notre expansion et notre mobilité nationales? Tel que j'aurai maltraité à

(1) *Moniteur* du 28 vendémiaire an 10.

(2) *Mémoires et Souvenirs du comte de La Valette*, 2 vol. in-8°, Paris, 1831, t. II, p. 10.

(1) *Mémoires de M^{me} du Hausset*, p. 63.

(2) *Id.*, p. 114.

(3) *Encyclopédie Moderne*. — Mot: CABINET NOIR.

(4) *Mémoires de M^{me} du Hausset*, p. 64.

(5) *Œuvres de Turgot*, éditées par (son ami) Dupont de Nemours. Paris, 1814, in-3°, t. I, p. 389, 390, 391.

(1) *La Police dévoilée*, par Froment, ex-chef de brigade du cabinet particulier du préfet de police. — Paris, 1829, 3 vol. in-8°.

Dictionnaire de la Conversation. — Paris, 1853, t. IV, p. 136.

(2) *Moniteur* du 13 au 15 juillet 1789.

mon lever, observait-il, écrira dans le jour que je suis un tyran : il m'aura comblé de louanges la veille, et le lendemain, peut-être, il sera prêt à donner sa vie pour moi. La violation du secret des lettres peut donc faire perdre au prince ses meilleurs amis, en lui inspirant à tort de la méfiance et des préventions, d'autant plus que les ennemis capables d'être dangereux sont toujours assez rusés pour ne pas s'exposer à ce danger. Il est tel de mes ministres dont je n'ai jamais pu surprendre une lettre » (1).

Les lignes que nous venons de reproduire se passent de tout commentaire. Il est superflu de faire remarquer à nos lecteurs que c'était le captif de Saint-Hélène et non le César qui blâmait « la violation du secret des lettres » et qu'à ce moment, parlant pour la postérité, il regardait le Cabinet Noir sous son règne, par le petit bout de la lunette.

L'intégrité de Carnot, ministre de l'intérieur pendant les Cent-Jours, ne put supporter une telle institution, et « son premier ordre, dit Bourrienne, fut un ordre à La Valette, redevenu directeur général des postes, pour que le secret des lettres fût scrupuleusement respecté. »

La seconde Restauration traîna à sa remorque le Cabinet noir. Ce fut à la suite de l'interception d'une lettre du général Wilson, datée du 11 janvier 1816, remise au préfet de police et donnant des détails sur l'évasion de La Valette, qu'un procès fut intenté à trois anglais, MM. Wilson, Bruce et Hutchinson, qui, sans le connaître, avaient favorisé la fuite de l'ancien directeur général des postes. « Les accusés protestèrent, dit Froment, avec une juste indignation contre cette violation du secret des correspondances, contre cet odieux abus de confiance dont la police osait faire un titre à ses poursuites, et tel était alors l'aveuglement de l'esprit de parti, que parmi les magistrats qui siégeaient, parmi ces magistrats qui devaient être les vengeurs et les gardiens de la foi publique, il ne s'en trouva pas un qui osât élever la voix pour désavouer la turpitude à laquelle la police prenait la tâche de les associer. On les vit avec regret donner suite à une accusation fondée sur un moyen qui était bien plus digne de leur sévérité que l'accusation même à laquelle il servait de base. » (2)

« Le Cabinet noir était le laboratoire d'un comité de vingt-deux membres qui profitaient des ténèbres de la nuit pour se rendre à des heures convenues dans cet odieux repaire, et n'en sortaient qu'avec les plus grandes précautions pour se dérober aux regards du public. Cinquante mille francs par mois pris sur les fonds d'un ministère (les Affaires étrangères) servaient à solder ces vils employés... » Ainsi s'exprimait le rapporteur du comité des pétitions à la tribune de la Chambre des députés dans la séance du 12 mai 1829. D'après ce rapporteur, dit Dufey (de l'Yonne) le Cabinet noir avait cessé d'exister, et le matériel de ce cabinet avait disparu de l'hôtel des postes. Le budget du ministère des Affaires étrangères publié par la *Revue rétrospective* en 1848 portait encore en 1847 plus de 60,000 fr. pour pensions aux employés de l'ancien Cabinet noir (3).

Rappelons ici un trait honorable en accord avec la doctrine de plusieurs Cours: Lors du complot de Belfort, le préfet du Haut-Rhin transmit à M. de Golbert, juge d'instruction, plusieurs lettres pour qu'elles fussent jointes au dossier, ce que cet honorable magistrat refusa de faire, d'où conflit; l'affaire fut portée devant le conseil des ministres, qui approuva la conduite de M. de Golbert.

Sous le règne de Louis-Philippe, le préfet du Nord, M. de Saint-Aignan, voulut se faire remettre par le directeur des postes de Lille un libelle écrit au roi et qui avait été déposé à la poste; le directeur s'y refusa, d'où conflit encore. Le conseil des ministres saisi de l'affaire déclara, dit M. Pelletan, que le directeur avait fait son devoir en refusant de livrer ce dépôt confié à sa probité. (4)

« Le gouvernement de Louis-Philippe, dit Décembre-Alonnier, s'honora en supprimant le Cabinet Noir. » (1)

De même que leurs pères de 89, les républicains de 48 protestèrent dignement contre l'institution du Cabinet noir, en témoignant de leur respect pour l'inviolabilité des correspondances. A la suite des troubles du 15 mai, un homme arrêté pour s'être joint à l'insurrection « du fond de sa prison, dit Eugène Pelletan à la Chambre (séance du 22 février 1867) écrit une lettre, à qui? au roi Jérôme Napoléon. » Cette lettre fut apportée par le directeur de la prison à la commission exécutive, dont voici le procès-verbal: « Le préfet de police envoie à la commission une lettre cachetée qu'un prisonnier de Sainte-Pélagie adresse au citoyen Jérôme Bonaparte, la commission décide que cette lettre sera envoyée au préfet de police, qui la fera parvenir telle quelle est au destinataire. » (2)

ERNEST DELAMONT.

FÊTES DONNÉES AUX SUISSES

PAR LA VILLE DE MACON

La ville de Macon a tenu à honneur de donner à la République sœur, à la Suisse, un éclatant témoignage de reconnaissance pour le dévouement prodigué à nos soldats de l'armée de l'Est qui s'étaient réfugiés sur le territoire helvétique. On sait à la suite de quels désastres, les troupes de Bourbaki, acculées à la frontière, et sous les rigueurs d'un froid meurtrier, n'eurent pour dernière ressource que la retraite sur le sol hospitalier de la Suisse. Personne de nous n'a oublié les soins de toute sorte qui furent donnés à nos soldats malades, blessés, gelés, sans pain et sans souliers. En un clin d'œil les Suisses leur procurèrent ce qui leur manquait; c'est-à-dire, tout. De ce secours fraternel, alors que toutes les autres nations se recueillaient vis-à-vis de la France dans un égoïsme coupable, on s'en souviendra longtemps de ce côté du Rhône.

Macon a voulu être la première ville à appeler chez elle nos amis de la Suisse pour les remercier de la solidarité cimentée entre les deux peuples. Elle a organisé des fêtes pour célébrer l'union intime des deux nations.

On a institué des tirs, on a préparé des cavalcades.

La députation officielle des Suisses est arrivée lundi à Macon dans l'après-midi. Un cortège, ou plutôt toute la ville en cortège s'est rendue à la gare pour la recevoir et la conduire à l'Hôtel-de-Ville où lui a été offert le vin d'honneur. Je vous demande si la capitale du Maconnais aura puisé dans ses meilleures et plus vieilles caves et si son hospitalité sera aussi généreuse que le fumet de ses vins les plus renommés!

La Suisse, à son tour, a été éprouvée cette année. Des inondations terribles ont ravagé certains cantons. La bienfaisance maconnaise a voulu acquitter en ces tristes circonstances, une partie de la dette nationale contractée vis-à-vis l'hospitalité helvétique. Un char contenant des enfants revêtus des costumes de tous les cantons Suisses parcourra la ville et ces enfants feront une quête pour les inondés. Si elle sera abondante, pas n'est besoin de le dire.

M. V.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

EN 1872

On a parlé beaucoup déjà d'une exposition universelle des produits de l'industrie qui doit s'ouvrir à Lyon au mois de mai 1872.

Dans une brochure que M. Tharel, l'intelligent directeur de cette vaste entreprise, vient de faire paraître, il est dit « qu'appelée par la force des choses à se produire au lendemain d'événements qui ont bouleversé le pays, cette exposition marquera en

(1) *Dictionnaire d'histoire*, t. I, p. 1441.

(2) *Moniteur* du 23 février 1867.

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Paris (s. d.) Garnier frères; 2 vol. grand in 8°, t. I, p. 159-160.

(2) *Mémoires du comte de La Valette*, t. II, p. 331, 332. — *La Police dévoilée*, par Froment. — *Courses célèbres*, par Saint-Edme. — Paris 1834, 11^{me} série, t. II, p. 98.

(3) *Moniteur*. — Séance de la chambre des députés du 12 mai 1829. — *Dictionnaire de conversation*, Paris 1853, t. IV, p. 136. — Mot: CABINET NOIR, par Dufey (de l'Yonne.)

(4) *Moniteur* du 23 février 1867.

quelque sorte le réveil, en France, des idées de travail, de concorde, de rédemption, et sera une étape légendaire dans le développement de la prospérité publique. »

Les bâtiments établis dans le parc de la Tête-d'Or ont une étendue d'environ 54,900 mètres. La ville de Lyon a, par sa situation et sa qualité de seconde ville de France, sa place indiquée dans le grand tournoi de l'Industrie.

En Autriche, en Angleterre, en Russie, dans toute l'Europe, du reste, l'idée de cette exposition a été vivement accueillie, aussi sommes-nous assurés de son immense succès. C'est une œuvre grande, utile et saine à laquelle nous serons toujours heureux de prêter notre concours.

C. É.

La maison FANET et BEER incendiée, 3, faubourg Saint-Honoré, a réinstallé ses salons 61, rue de l'Arcade au 1^{er}, Paris.

L'éditeur DENTU, Palais-Royal, publie sous ce titre collectif: *Curiosités de la période communale*, une série de livres curieux que nous recommandons à nos lecteurs.

- PARIS SOUS LA COMMUNE, par Édouard Moriac (18 mars au 28 mai), précédé des commentaires d'un blessé par Henri de Pène. 1 fort vol. grand in-18. 3 »
 - HISTOIRE INTIME DE LA RÉVOLUTION DU 18 MARS, par Philibert Audebrand. 1 vol. grand in-18. 3 »
 - LES HOMMES DE LA COMMUNE, biographie complète de tous ses membres, par Jules Clère. 1 vol. in-18. 1 50
 - LES FRANCS-MAÇONS ET LA COMMUNE DE PARIS, par un franc-maçon. 1 vol. grand in-18. 1 »
 - LA LÉGION D'HONNEUR ET LA COMMUNE, rapports et dépositions sur le séjour du général Eudes à la grande chancellerie publié par Georges d'Heylli. 1 vol. grand in-18 avec gravure. 1 »
 - UNE MISSION SECRÈTE A PARIS pendant la Commune, rapport confidentiel adressé au gouvernement. 1 vol. grand in-18. 1 »
- Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE PARIS

PRISE SUR LE FAIT ET AU JOUR LE JOUR

contenant

LE RÉCIT DE TOUTES LES ÉPREUVES

SUBIES PAR CETTE GRANDE ET MALHEUREUSE CITÉ

LA GUERRE — LE SIÈGE — LA COMMUNE
LES INCENDIES — LA DÉLIVRANCE

Cette histoire douloureuse est tout entière dans les deux volumes du journal le *Monde illustré*:

2^e semestre de 1870: DE JUILLET A FIN DÉCEMBRE,
1^{er} semestre de 1871: DE JANVIER A JUILLET.

Chacun de ces volumes de 410 pages in-4°, orné de plus de 300 grandes gravures, se vend séparément, broché, 11 fr.

En envoyer le prix en mandat-poste ou à vue sur Paris, à M. Bourdilliat, administrateur du *Monde illustré*.

Pour les recevoir franco à domicile dans toute la France, ajouter 1 franc par volume.

Le *Monde illustré*, malgré les difficultés que lui ont créées l'investissement de Paris et les rigueurs de la Commune, est le seul journal de ce genre qui ait continué sa publication sans amoindrir son format et sans restreindre le nombre de ses dessins. Il les a au contraire augmentés, afin de suivre au jour le jour les événements qui se sont précipités depuis le commencement de la guerre jusqu'à la chute de la Commune. Pour ne rien laisser échapper des formidables événements qui se passaient sous nos yeux, ses courageux collaborateurs se sont plus d'une fois exposés aux balles des Prussiens, ainsi qu'à la périlleuse méfiance des communaux.

Aussi, la direction du journal peut-elle se flatter d'avoir élevé un monument précieux qui servira, dans le présent aussi bien que dans l'avenir, aux historiens de ces jours terribles.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an: 24 fr. — Six mois: 14 fr. — Trois mois: 6 fr.
Un numéro: 35 c. — Dans les gares: 40 c.



LA FÊTE FRANCO-HELVÉTIQUE DE MACON. — Vue intérieure du Tir national. (D'après le croquis de M. Eug. Grand.)

ÉCHECS

Solution du problème n° 376.

- 1. D 5 R
- 2. C 1 FR, double échec
- 3. C pr. F, échec et mat.

(A)

- 2. D 5 C, échec
- 3. D 5 FD, échec et mat.

(B)

- 2. F pr. C, échec
- 3. F 1 D, mat.

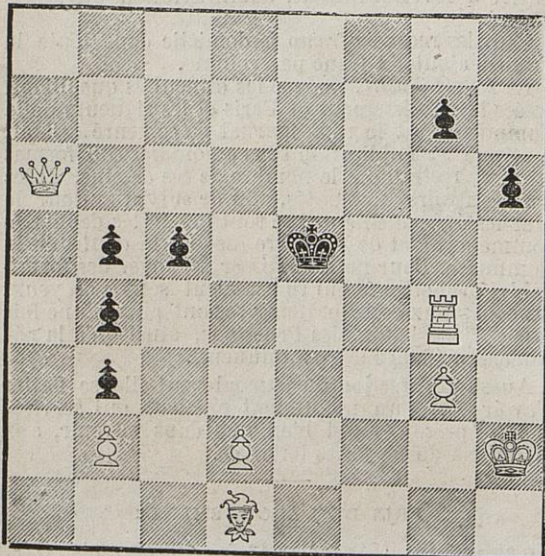
Solutions justes : M^{me} Emma Paham, à Lyon; MM. Quéval, à Fauville; L. de Croze, à Marseille; les habitués du café de la Victoire, à Nice; Stiennon de Meurs, à Liège; Ach. Voillaume; E. Frau, à Lyon; les amateurs du café Serrin, à Angers; N. Raynal, café de Bruxelles, à Lille; le Casino des bains de Granville; le docteur E. Martinet, à Villeneuve; L. A. de Smet, à Gand.

Les autres solutions adressées sont inexactes.

P. JOURNOUD.

PROBLÈME N° 378

COMPOSÉ PAR M. ENGELHARDT



Les blancs font mat en trois coups.

L'ÉCHIQUEUR journal des échecs (2^e année) une fois par mois. Un an : 8 fr. Le numéro contient : une chronique ou analyse des parties, 8 problèmes, 4 études et solutions. G. Sanson, Directeur, 56, rue des Écoles, Paris.

LIBRAIRIE E. LACHAUD, ÉDITEUR,
4, place du Théâtre-Français.

LES FORÇATS INNOCENTS, souvenirs judiciaires, par René de Pont-Jest un beau vol. in-12. Prix franco. 3 fr.

E. LACHAUD, ÉDITEUR,
4, place du Théâtre-Français, Paris.

- L'ARMÉE NOUVELLE, par Lehaussais. 3 »
 - L'ARMÉE FRANÇAISE, par Besson. 3 »
 - LA GUERRE DE 1870-1871, documents officiels allemands, par Filippi. 2 »
 - RAPPORT SUR LA CAMPAGNE DE L'EST, par Juteau. 1 »
 - LES FORÇATS INNOCENTS, par René de Pont-Jest. 3 »
 - RÉPUBLIQUE ET ROYAUTE, par Feer. 2 »
 - LA FRANCE DÉGÉNÉRÉE, par Patenotre. 1 »
 - ROUTE DES BONAPARTISTES ET ORLÉANISTES, par Barthélemy. » 50
 - LES 73 JOURNÉES DE LA COMMUNE, par Cattulle-Mendes. (Nouvelle édition). 3 »
 - LES SOLDATS DU DÉSESPOIR 1848-1871, par Alexis Bouvier. 3 »
- Envoyer en timbres ou mandats-poste pour recevoir franco.

AVIS AUX ÉTRANGERS choix immense de malles de voyage à la fabrique MOYNAT, 4, place du Théâtre-Français, Paris. — Solidité, légèreté. Prix fixes et marqués 30 0/0 meilleur marché que dans n'importe quelle maison.

SANTÉ La flanelle, préparée par le docteur BOURDONNAY, 12, boulevard Saint-Martin, Paris, est recommandée par toutes les sommités médicales, comme indispensable à l'hygiène.

Ouverture des Bains de Mer de Sainte-Adresse
(PRÈS LE HAYRE)
ET DU GRAND HOTEL DES BAINS

SURDITÉ, BRUITS DANS LES OREILLES
6,800 malades depuis 15 ans : D^r GUERIN, Rue du Dauphin, 16, en face St-Roch, 1^{er} à 3^{es} Traite par corresp. Guide 2 fr.

RÉBUS



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS

C'est une année bien atroce que celle-ci.